



PAC Auto Normandie

Manuels d'utilisation

- **Utilisateur final** : imprimer les pages 2 à 10 de ce document
- **Utilisateur avancé** : imprimer les pages 11 à 44 de ce document
- **Gestionnaire** : imprimer les pages 45 à 82 de ce document



PAC Auto Normandie

Manuel d'utilisation

Utilisateur final

Table des matières

1	Qu'est-ce que PAC auto ?.....	3
2	Page d'accueil sans connexion.....	3
3	Connexion avec un compte utilisateur final.....	4
3.1	Comment créer un compte utilisateur final (collectivité, bureau d'étude,...) ?.....	4
3.2	Connexion avec un compte activé.....	4
4	Fonctionnement de PAC auto en mode connecté.....	5
4.1	Comment générer un PAC ?.....	5
4.2	Page « Mes notifications »	9

1 Qu'est-ce que PAC auto ?

- L'application PAC auto permet la **génération et l'actualisation de PAC** pour des territoires normands à l'échelle communale, de l'EPCI. Elle permet également la **génération de PAC pour des territoires « à façon »** constitués de différentes communes ou EPCI (SCOT,...)
- L'application est basée sur une trame type comprenant des contenus communs rédigés et actualisés entre toutes les DDT(m). Elle comprend près de 200 parties différentes et utilise plus de 100 sources de données SIG afin d'apporter à l'utilisateur les données présentes selon le contexte du PAC.
- **Le contenu du PAC (texte et données) produit par l'application s'ajuste automatiquement** en fonction de la procédure (PLU, SCOT,...), de la présence ou non de données SIG recouvrant le territoire du PAC, et du département de rattachement du territoire de PAC (textes spécifiques à un département complémentaires à la trame type).
- PAC auto interroge de nombreuses sources de données, certaines peuvent être parfois indisponibles : une interrogation peut être à renouveler dans ce cas, le jour même ou le lendemain).

PAC auto est accessible pour les utilisateurs finaux (collectivités, ...) à l'adresse :

<https://www.pacauto.fr/>

2 Page d'accueil sans connexion

La page d'accueil du site est représentée ci-après.

Les PAC déjà générés pour les différents territoires de Normandie sont **listés et téléchargeables** au format pdf **sans compte utilisateur** (dernière version disponible).

Page d'accueil PAC auto (mode hors connexion)

Bienvenue dans l'espace dédié aux porter à connaissance (PAC auto)

Cet espace vous permet de consulter ou de créer des porter à connaissance, de manière totalement automatique, adaptés à votre territoire et à votre procédure de SCOT ou de PLU(i) ou, dans certains départements, de cartes communales.

Votre PAC existe peut-être déjà : vous pouvez consulter les derniers PAC en faisant une recherche ci-dessous.

Si vous êtes ou représentez une collectivité, Identifiez-vous ou Créez un compte pour accéder à plus de fonctionnalités. Vous aurez ainsi la possibilité de créer un PAC si le vôtre n'existe pas encore.

Les PAC sont élaborés à partir de données extraites dans différentes bases de données à la date d'élaboration mentionnée pour chacun d'eux et pour le territoire visé. Il vous appartient de vérifier l'exactitude de ces données, notamment lorsqu'une incertitude sur le résultat est mentionnée par un ●, ainsi que la complétude des données et des informations en consultant entre autres les sites ressources complémentaires mentionnés ou les données à disposition.

Consulter les PAC mis à disposition

Territoire	Procédure	Dernière version	Consulter	Télécharger
<input type="text" value="Filtrer les PAC existants avec le nom du territoire"/>	<input type="text" value="-- Tout --"/>			
Saint-Jacques-sur-Dametail	PLU	23/06/2020		
Avranches	PLU	24/06/2020		
Sotteville	SCOT	24/06/2020		
Sotteville-lès-Rouen	PLU	08/07/2020		
Barneville-Carteret	PLU	29/06/2020		
CU d'Alençon	PLUI	16/12/2020		
Courtomer	PLU	31/07/2020		
CA Evreux Portes de Normandie	PLUI	25/08/2020		
Castine-en-Plaine	PLU	16/09/2020		
Hérouville-Saint-Clair	PLU	17/09/2020		

3 Connexion avec un compte utilisateur final

La connexion avec un compte utilisateur final permet :

- d'**effectuer une demande** de PAC ou demander une **nouvelle version** d'un PAC existant
- de **s'abonner** à un PAC pour être informé des dernières modifications,
- de **consulter** la dernière version au format web et pdf,
- de **visualiser les différences** apportées par la dernière version.

3.1 Comment créer un compte utilisateur final (collectivité, bureau d'étude,...) ?

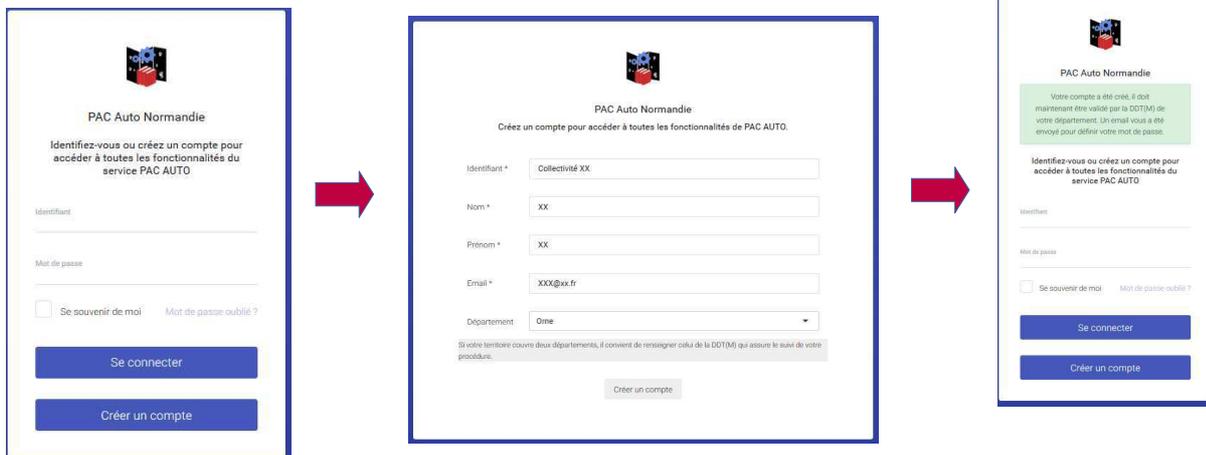
❶ Rendez-vous sur <https://www.pacauto.fr/>

❷ Cliquez sur le bouton en haut à droite



❸ Cliquez sur « créer un compte » puis saisissez les éléments demandés en renseignant le département de la DDT(M) qui assure le suivi de votre procédure.

- Une confirmation de demande de création de compte s'affiche à l'écran
- Vous recevez un mail afin de définir votre mot de passe. Cliquez sur le lien pour définir votre mot de passe.
- Votre compte sera actif lorsqu'il aura été certifié par un utilisateur avancé – DDT(m). Vous recevez un mail ayant pour objet « PAC Auto Normandie Votre compte a été certifié » confirmant que votre compte a bien été activé.



3.2 Connexion avec un compte activé

❶ Rendez-vous sur <https://www.pacauto.fr/>

❷ Cliquez sur le bouton en haut à droite



❸ Entrez vos identifiants et cliquez sur  pour accéder à la page d'accueil.

4 Fonctionnement de PAC auto en mode connecté

Après connexion, vous accédez à la Page **Mes abonnements** listant les PAC auxquels vous êtes abonné. Ci-après, la liste des PAC auxquels vous êtes abonné est encore vide.



La Page **Mes abonnements** est accessible à tout moment en cliquant sur le menu « tableau de bord » / « Mes abonnements »



4.1 Comment générer un PAC ?

- Cliquez sur le menu « tableau de bord » / « Accès aux PAC ».



- La **page « Liste des PAC »** s'affiche. Elle liste les PAC déjà générés par PAC auto par l'ensemble des utilisateurs.

Liste des PAC

Bienvenue dans votre tableau de bord – « Liste des PAC existants ».

Ici, vous pouvez consulter ou télécharger les PAC existants et vous abonner.

L'abonnement vous permettra d'être averti des modifications apportées aux PAC.

Vous pouvez faire une nouvelle demande de PAC si vous ne la trouvez pas dans les PAC existants.

Vous pouvez consulter le statut d'une demande de version de PAC (Pas encore de version, En cours, Disponible, Intervention requise, En attente).

Si une intervention est requise, les services de la DDT(M) ont été avertis et vont procéder à une intervention dans les meilleurs délais afin de générer le PAC demandé.

Vous serez averti par mail de la mise à disposition de votre Porter à Connaissance.

Territoire	Procédure	Dernière version	Statut	Consulter	Télécharger	S'abonner
Aclou	PLU	19/01/2021	Disponible			
Alençon	SCOT	13/01/2021	Disponible			
Alençon	PLUi	13/01/2021	Disponible			
Avilly	PLU	22/01/2021	Disponible			
Barneville-Carteret	PLU	29/06/2020	Disponible			
CA Seine Eure	PLUi	12/10/2020	Disponible			
CA Seine Normandie Agglomération	SCOT	13/01/2021	Disponible			
Caen	PLU	23/09/2020	Disponible			
Castine-en-Plaine	PLU	16/09/2020	Disponible			
CC du Pays de Falaise	PLUi-h	25/11/2020	Disponible			
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	PLUi	25/11/2020	Disponible			
CC Intercom de la Vire au Noireau	SCOT	08/10/2020	Disponible			
CC Valès Dunes	PLUi	11/01/2021	Disponible			
Courtomer	PLU	31/07/2020	Disponible			

1 2 3

Demander un nouveau PAC

- Cliquez sur « s'abonner » () si vous souhaitez vous abonner à un PAC déjà généré par d'autres utilisateur. Le PAC est ajouté à votre liste d'abonnements et vous êtes redirigé vers la **Page « mes abonnements »**
- Si aucun PAC de la liste ne convient, cliquez sur
- Le menu « Créer une nouvelle demande de Porter à Connaissance » suivant s'affiche :

Créer une nouvelle demande de Porter à Connaissance

Territoire(s)*

Vous pouvez sélectionner un territoire (SCOT, EPCI, Commune) ou plusieurs territoires pour créer un territoire à façon. Tapez quelques lettres pour voir les propositions.

Type de procédure*

Vérifiez que le territoire sélectionné est cohérent avec la procédure visée. si ce n'était pas le cas, les résultats obtenus seront erronés

Ajouter

- Saisissez les premières lettres de la commune ou de l'EPCI souhaité dans la rubrique « territoire(s) ». Vous pouvez également sélectionner plusieurs territoires pour créer un « territoire à façon » regroupant par exemple plusieurs communes (PLUi partiel)
- Choisissez le type de procédure souhaité.
- Cliquez sur « Ajouter » : la génération du PAC est lancée.

- **Vous êtes automatiquement abonné** au PAC et dirigé vers la Page « mes abonnements » : le PAC que vous avez choisi est ajouté à votre liste. Vous avez accès à la dernière version disponible.

L'abonnement vous permet d'être averti de la sortie d'une nouvelle version de PAC, de demander une nouvelle version. Il permet de ne lister et suivre que les PAC que vous souhaitez suivre.

- Statut : le statut indique l'état d'avancement de votre PAC.

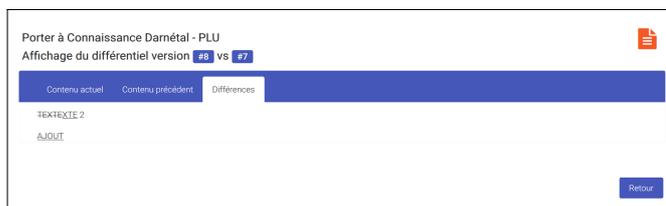
Pas encore de version	Première demande d'un PAC en cours de génération
En cours	PAC en cours de création suite à une demande de génération.
Disponible	PAC disponible. Pour visualiser la version web du PAC, cliquer sur « Consulter » (👤). Pour obtenir le fichier pdf, cliquer sur « Télécharger » (📄).
Intervention requise	La génération automatique du PAC n'a pas pu être réalisée intégralement. Une intervention technique manuelle d'un agent de la DDT(m) est nécessaire (validation d'une condition manuelle ou résolution d'un problème de source de données).
En attente	La demande de PAC est en attente de validation par un agent de la DDT(m) (La génération automatique de PAC n'est pas activée pour votre département).

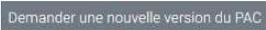
- **Lorsque le PAC est disponible** **Disponible**
 - **Consultez le PAC** en cliquant sur « Consulter » (👤) : permet de consulter le PAC en ligne

Le mode consultation permet également de visualiser les différences entre la dernière version du PAC en ligne et la version précédente.

Les différences entre la version actuelle et la version précédente du PAC sont signalées dans la marge à gauche par un trait | en face des éléments qui ont été modifiés depuis la dernière version du PAC (ajouts, suppressions,...).

Cliquer sur le trait | pour faire apparaître une fenêtre détaillant ces modifications.



- **Téléchargez le pac en cliquant sur**  (permet de télécharger la dernière version au format pdf).
- **Demandez une nouvelle version de PAC si nécessaire** pour accéder à la version la plus récente : dans la colonne « nouvelle génération », cliquer sur 
- **Désabonnez vous si vous le souhaitez en cliquant sur** :  le PAC n'apparaîtra plus dans la liste de vos abonnements, vous ne pourrez plus demander de nouvelle version et ne serez plus informé de la sortie de nouvelles verions du PAC concerné.

Versions de PAC : Les versions de PAC vues et validées par l'État comprennent en première page le logo de la préfecture de département concernée ainsi que les coordonnées de la DDT(M) concernée. Les autres versions (sans logo) sont des « éléments de PAC » - documents de travail à caractère technique - et non validés de manière officielle par l'État.



PAC validé Etat (à gauche) / Éléments de PAC non validés Etat (à droite)

4.2 Page « Mes notifications »

La page « Mes notifications » est accessible en cliquant sur Tableau de Bord / « Suivi ».



Cette partie vous permet de consulter l'historique des PAC auxquels vous êtes abonnés (génération, modifications, erreurs...).



PAC Auto Normandie Tableau de bord

Mes Notifications

Bienvenue dans votre tableau de bord – « Suivi ».

Cette partie vous permet de consulter l'historique des PAC auxquels vous êtes abonnés (génération, modifications, erreurs...).

Historique des activités récentes

Du 07/01/2021 à 14/01/2021 **14 janvier 2021**

Filtrer

13:59 PAC : génération ok

13:55 PAC : nouvelle demande

Le PAC suivant a été généré : «PLU de Dieppe».

Nouvelle demande de PAC : «PLU de Dieppe».



PAC Auto Normandie

Manuel d'utilisation

Utilisateur avancé

Table des matières

1	Qu'est-ce que PAC auto ?	3
2	Menu Accueil / Tableau de bord	4
3	Menu Porter à connaissance – Liste des PAC existants et versions de PAC	4
3.1	Accès aux PAC existants : la page Liste des PAC	4
3.2	Les versions d'un PAC existant	5
3.2.1	Que faire si le PAC indique « Brouillon »	6
3.2.2	Que faire si le PAC indique « Bloqué »	6
3.2.3	Que faire si le PAC indique « à corriger »	6
3.2.4	Adapter un PAC généré automatiquement : le mode édition	7
3.2.5	Pac validé Etat et « Eléments de PAC »	7
3.3	Génération d'un nouveau PAC	8
4	Gestion des comptes	10
4.1	Demandes d'inscription d'un utilisateur final (création de compte)	10
4.2	Modification ou suppression de compte utilisateur final	11

1 Qu'est-ce que PAC auto ?

- L'application PAC auto permet la **génération et l'actualisation de PAC** pour des territoires normands à **l'échelle communale, de l'EPCI**. Elle permet également la génération de PAC pour des **territoires « à façon »** constitués de différentes communes ou EPCI.
- L'application est basée sur **une trame type** comprenant des contenus communs **rédigés et actualisés** de manière concertée entre **toutes les DDT(m)**, et pouvant aussi comprendre des **éléments départementaux** spécifiques rédigés et actualisés sous la responsabilité de chaque DDT(m) qui le souhaite (en cohérence avec les contenus communs). Elle comprend près de **200 parties** différentes et utilise plus de **100 sources** de données **SIG** afin d'apporter à l'utilisateur les données présentes selon le contexte du PAC.
- **Le contenu** du PAC (texte et données) produit par l'application **s'ajuste** automatiquement **en fonction de la procédure** (PLU, SCOT,...), de la présence ou non de **données SIG** recouvrant le territoire du PAC, et du **département de rattachement** du territoire de PAC (textes spécifiques à un département complémentaires à la trame type). Il **peut être complété manuellement** par un agent de la DDT(m).
- PAC auto interrogeant de nombreuses sources de données, certaines peuvent être parfois indisponibles : une interrogation peut être à renouveler dans ce cas, le jour même ou le lendemain).
- **L'utilisateur avancé** est l'agent en charge de la **gestion des PAC** en DDTM ou sa hiérarchie et des échanges avec les utilisateurs finaux (collectivités, bureaux d'études,..). Les utilisateurs finaux ont accès à une interface dédiée pour la demande de génération de PAC - voir manuel spécifique de l'utilisateur final.
- **L'utilisateur avancé peut :**
 - **Consulter, télécharger, supprimer l'ensemble des PAC** (et leurs différentes versions) demandés par les utilisateurs finaux **de son département** et **valider la publication** de ceux-ci le cas échéant (en lien avec sa hiérarchie) si l'option de publication automatique n'est pas activée.
 - **Générer un PAC ou une nouvelle version de PAC** pour ses propres besoins et en **valider la publication**.
 - **Modifier le contenu d'un PAC** généré automatiquement (version la plus récente) en **« forçant » des contenus** (ajout ou désactivation de contenu). Les versions de PAC suivantes prendront en compte les modifications apportées.
 - **Intervenir** sur des PAC pour lesquels la procédure de génération automatique n'a pas fonctionné (version la plus récente) : validation de certaines conditions, intervention en cas d'erreurs.
 - **Gérer les comptes** des collectivités ou de leurs bureaux d'études, dénommés « utilisateurs finaux »

PAC auto est accessible pour les Utilisateurs Avancés (Agents en DDT(m))

en charge de la réalisation du PAC) à l'adresse :

<https://admin.pacauto.fr/>

La création des comptes des utilisateurs avancés pour accès à PAC auto est réalisée par le Gestionnaire PAC auto en DDT(m)

2 Menu Accueil / Tableau de bord

Après vous être connecté sur votre compte, la **page tableau de bord** s'affiche. Elle liste vos activités et l'historique des activités récentes (notifications). Les notifications sont adressées également par mail aux utilisateurs avancés.



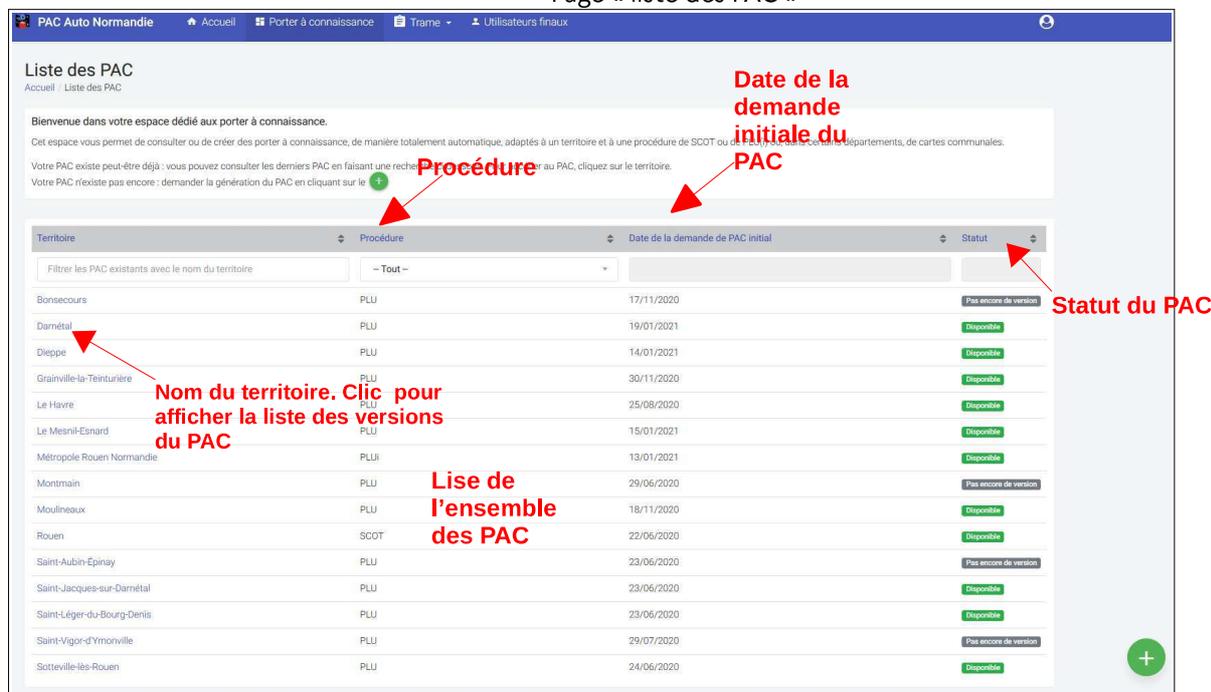
La liste des **notifications et leur signification** sont détaillées en Annexe.

3 Menu Porter à connaissance – Liste des PAC existants et versions de PAC

3.1 Accès aux PAC existants : la page Liste des PAC

- **Cliquer** sur le menu **Porter à connaissance**
- La **page « liste des PAC »** regroupant l'ensemble des PAC déjà générés par les utilisateurs avancés (depuis cette page) et par les utilisateurs finaux (depuis le site dédié <https://www.pacauto.fr>) concernant votre département s'affiche.

Page « liste des PAC »



- Le statut de chaque PAC figure dans la colonne située à droite. Les statuts possibles des PAC et les actions à mener sont décrits dans le tableau suivant :

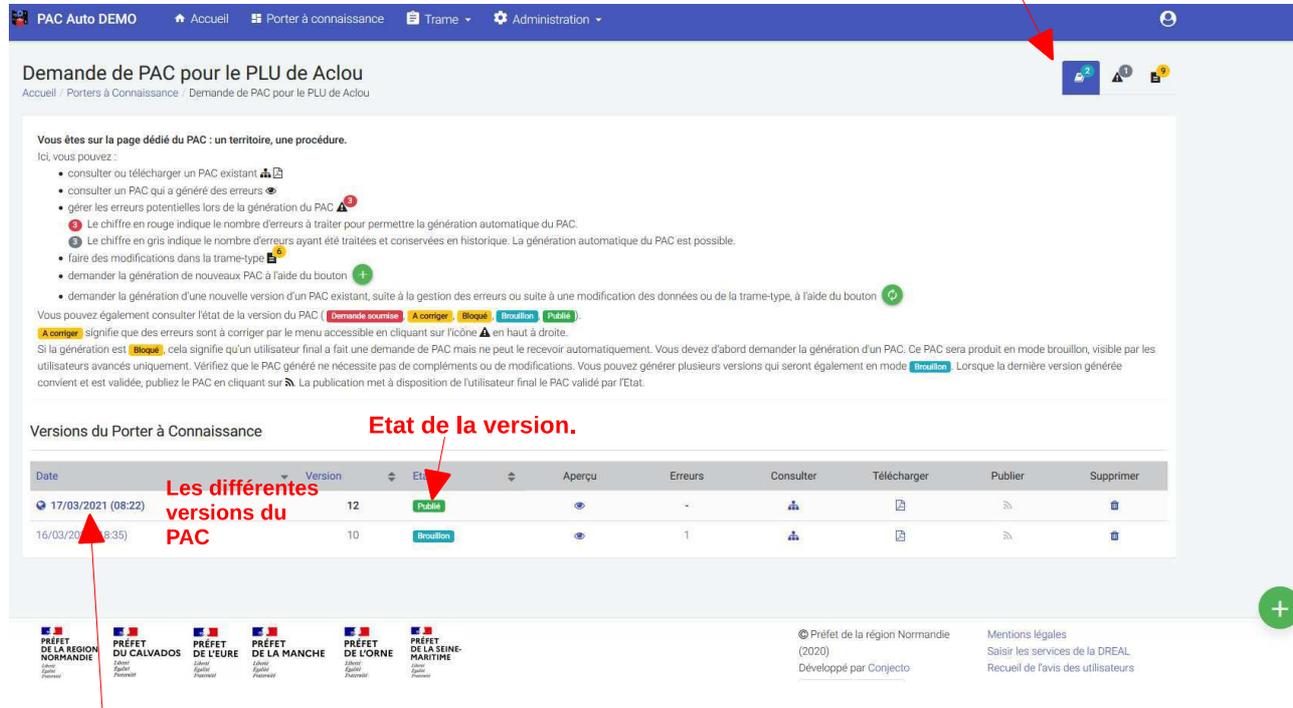
Statuts possibles des PAC dans la page « Liste des PAC »	
Pas encore de version	Pas encore de version pour le PAC indiqué :
En cours	PAC en cours de génération
Disponible	<p>Une ou plusieurs versions du PAC sont disponibles.</p> <p><i>Cliquer sur nom du territoire (première colonne de la liste en bleu) pour accéder aux différentes versions de ce PAC et à leur statut.</i></p>

3.2 Les versions d'un PAC existant

- Il peut exister plusieurs versions successives d'un PAC afin de permettre des mises à jour avec la dernière version de la trame de texte commune et des données SIG. La dernière version publiée d'un PAC (et uniquement celle-ci) est mise à disposition des utilisateurs finaux et est rendue publique sur le site <https://www.pacauto.fr/>
- Pour accéder à la liste des versions d'un PAC, cliquez depuis la liste des PAC sur le nom en bleu du PAC (colonne à gauche).

L'onglet  sélectionné en haut à droite indique que la liste des versions du PAC est affichée.

Mode Liste Des versions



Etat de la version.

Les différentes versions du PAC

Date	Version	Etat	Aperçu	Erreurs	Consulter	Télécharger	Publier	Supprimer
17/03/2021 (08:22)	12	Publié		-				
16/03/2021 (09:35)	10	Brouillon		1				

Date de la version du PAC (la plus récente est en haut de la liste)

Etats possibles pour une version de PAC	
	Demande soumise, PAC en cours de génération
	Signifie que cette version du PAC est publiée et visible par l'utilisateur final
	Signifie que cette version du PAC est un brouillon visible uniquement par l'utilisateur avancé.
	Signifie qu'un utilisateur final a fait une demande de PAC depuis le site www.pacauto.fr mais ne peut le recevoir automatiquement : le PAC est bloqué pour l'utilisateur final tant que l'utilisateur avancé n'a pas décidé de le publier.
	Signifie que des erreurs sont à corriger par le menu accessible en cliquant sur l'icône en haut à droite. 

3.2.1 Que faire si le PAC indique « Brouillon »

Une version de PAC en mode brouillon est une version visible uniquement par l'utilisateur avancé.

Vous pouvez

- **demander de nouveaux brouillons** qui ne seront pas publiés en cliquant sur 
- décider de **publier** cette version qui sera publiée officiellement par l'État en cliquant sur 

! Un PAC publié par l'utilisateur avancé avec le bouton  est visible sur le site www.pacaito.fr par les utilisateurs finaux et par les visiteurs. Il devient donc public.

3.2.2 Que faire si le PAC indique « Bloqué »

Vous devez d'abord **demander la génération** du PAC en cliquant sur 

Le PAC sera généré et passera à l'état  visible par les utilisateurs avancés uniquement.

Vérifiez que le PAC généré ne nécessite pas de compléments ou de modifications. Vous pouvez générer plusieurs versions qui seront également en mode Brouillon.

Lorsque la dernière version générée convient et est validée, **publiez le PAC** en cliquant sur le bouton  (qui passera à l'état 

! Un PAC publié par l'utilisateur avancé avec le bouton  est visible sur le site www.pacaito.fr par les utilisateurs finaux et par les visiteurs. Il est donc public.

3.2.3 Que faire si le PAC indique « à corriger »

Lorsqu'une erreur de génération de PAC est signalée, **rendez-vous sur la page de gestion des erreurs en cliquant** en haut à droite sur 

La gestion des erreurs s'applique à la version la plus récente du PAC située en haut de la liste des versions.

La résolution des erreurs sera prise en compte dès la prochaine version de PAC générée.

[Voir annexe détaillée « Gestion des erreurs »](#)

3.2.4 Adapter un PAC généré automatiquement : le mode édition

Un PAC généré automatiquement peut être complété manuellement par un agent de la DDT(m) – utilisateur avancé afin d'adapter ponctuellement la trame type pour un PAC particulier (et uniquement celui-ci) grâce à l'éditeur de trame .

Les modifications apportées s'appliquent à la version la plus récente du PAC. Le plan du PAC n'est pas modifiable par l'utilisateur avancé.

- Ces **modifications** seront **prises en compte dès la prochaine version de PAC générée** et conservées pour toutes les versions du PAC générées ultérieurement.
- **Les modifications** effectuées par un utilisateur avancé sur un PAC ne modifient pas la trame type et **ne s'appliqueront donc pas** pour les PAC générés sur d'**autres territoires**.
- **Cliquez** sur  en haut à gauche pour accéder au menu « modification de trame »

[Voir Annexe : modalités détaillées d'édition d'un PAC existant](#)

3.2.5 Pac validé Etat et « Eléments de PAC »

Les versions de PAC vues et validées par l'État comprennent en première page le logo de la préfecture de département concernée ainsi que les coordonnées de la DDT(M) concernée. Les autres versions (sans logo) sont des « éléments de PAC » - documents de travail à caractère technique - et non validés de manière officielle par l'État.



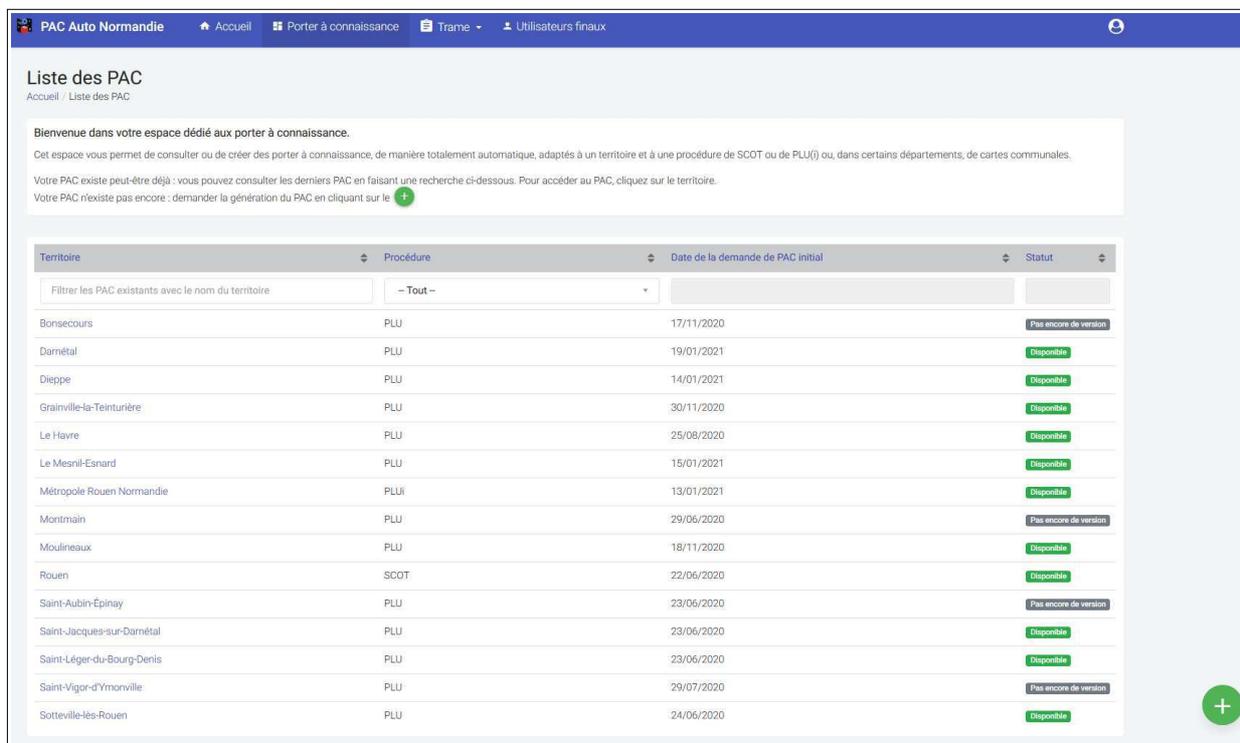
PAC validé Etat (à gauche)

/ Eléments de PAC non validés Etat (à droite)

3.3 Génération d'un nouveau PAC

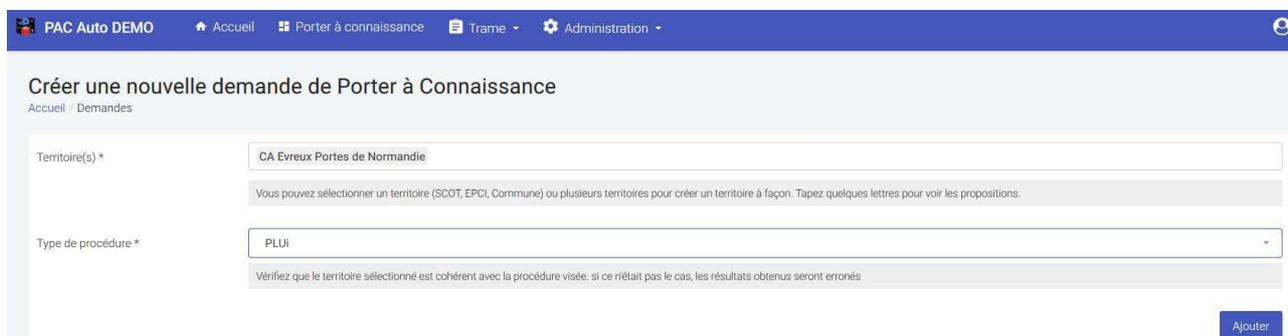
Pour générer un nouveau PAC pour vos propres besoins.

- **Cliquer sur le menu** 



Territoire	Procédure	Date de la demande de PAC initial	Statut
Bonsecours	PLU	17/11/2020	Pas encore de version
Darmétal	PLU	19/01/2021	Disponible
Dieppe	PLU	14/01/2021	Disponible
Grainville-la-Teinturière	PLU	30/11/2020	Disponible
Le Havre	PLU	25/08/2020	Disponible
Le Mesnil-Esnard	PLU	15/01/2021	Disponible
Métropole Rouen Normandie	PLUi	13/01/2021	Disponible
Montmain	PLU	29/06/2020	Pas encore de version
Moulinesux	PLU	18/11/2020	Disponible
Rouen	SCOT	22/06/2020	Disponible
Saint-Aubin-Épinay	PLU	23/06/2020	Pas encore de version
Saint-Jacques-sur-Darmétal	PLU	23/06/2020	Disponible
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	PLU	23/06/2020	Disponible
Saint-Vigor-d'Ymonville	PLU	29/07/2020	Pas encore de version
Sotheville-les-Rouen	PLU	24/06/2020	Disponible

- La **page « liste des PAC »** regroupant l'ensemble des PAC déjà générés par les utilisateurs avancés et par les utilisateurs finaux concernant votre département s'affiche.
- **Cliquer** sur le bouton 
- **Renseigner la boîte de dialogue**
 - Dans la rubrique « territoire(s) », **saisissez les premières lettres de la commune ou de l'EPCI** souhaité. **Vous pouvez** également sélectionner plusieurs territoires pour **créer un « territoire à façon »** regroupant par exemple plusieurs communes (PLUi partiel)
 - **Choisissez** le type de **procédure** souhaité.
- **Validez** en cliquant sur « Ajouter »

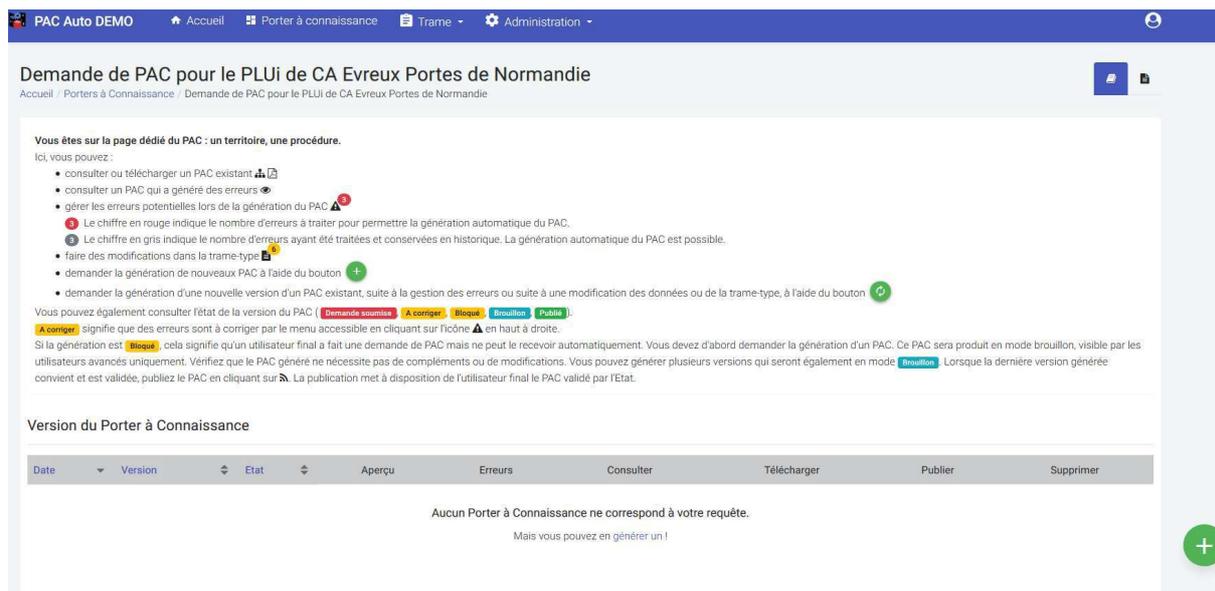


Territoire(s) * CA Evreux Portes de Normandie

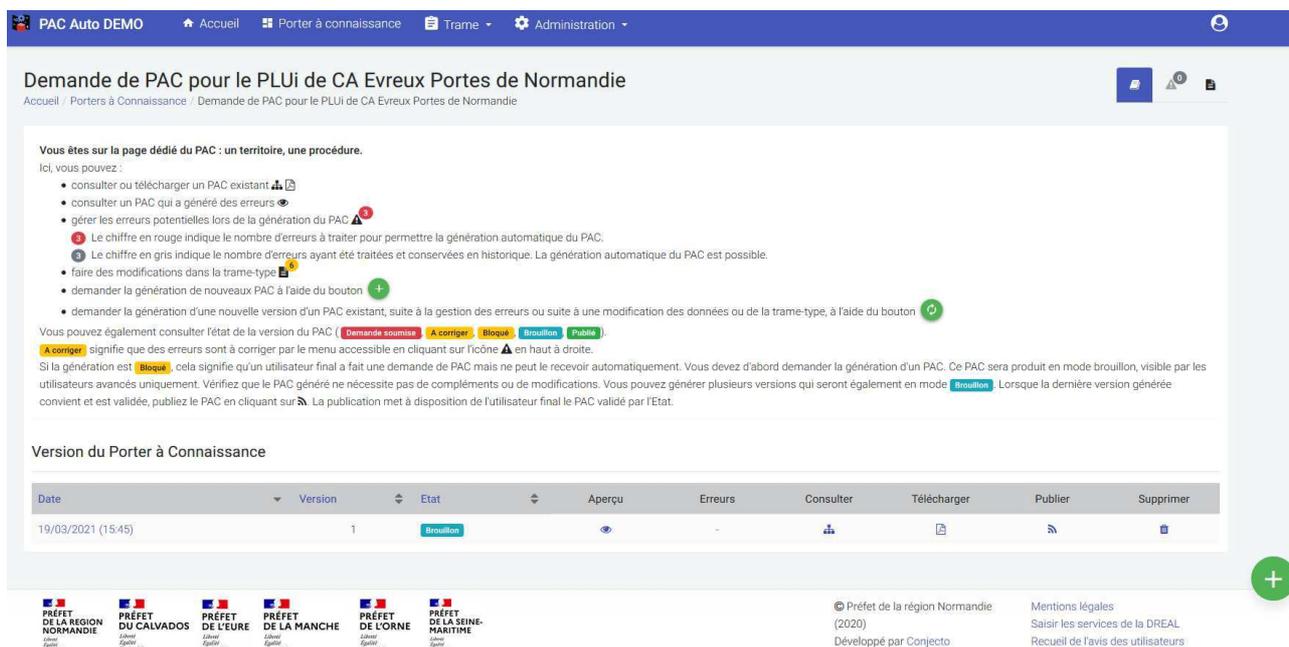
Type de procédure * PLUi

Ajouter

La page « demande de PAC » s’affiche et précise la procédure et le territoire concernés.



- Cliquer sur le bouton  puis sur « générer » une version du PAC.
- Le PAC généré est en Etat brouillon : il n’est pas publié et n’est visible que par l’utilisateur avancé.



- Pour gérer les versions d’un PAC (suivi, correction des erreurs, édition), voir le chapitre précédent 3.2«Versions d’un PAC existant »

4 Gestion des comptes

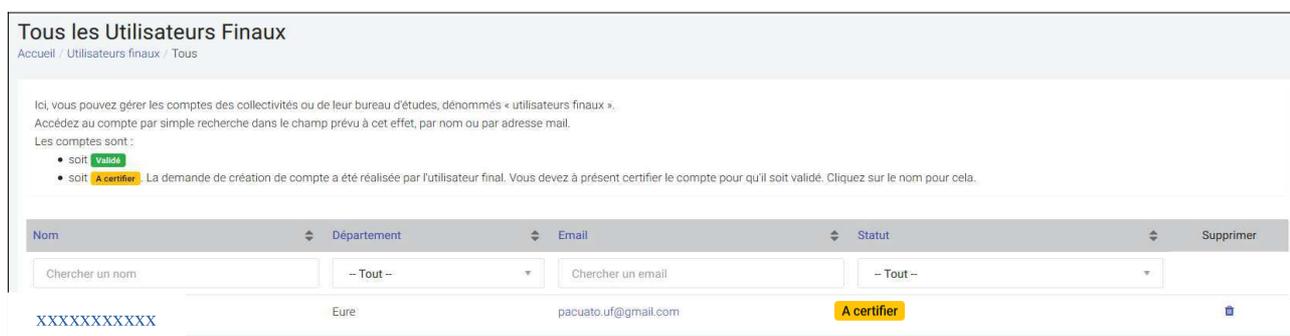
4.1 Demandes d'inscription d'un utilisateur final (création de compte)

Lorsqu'un utilisateur final crée un compte :

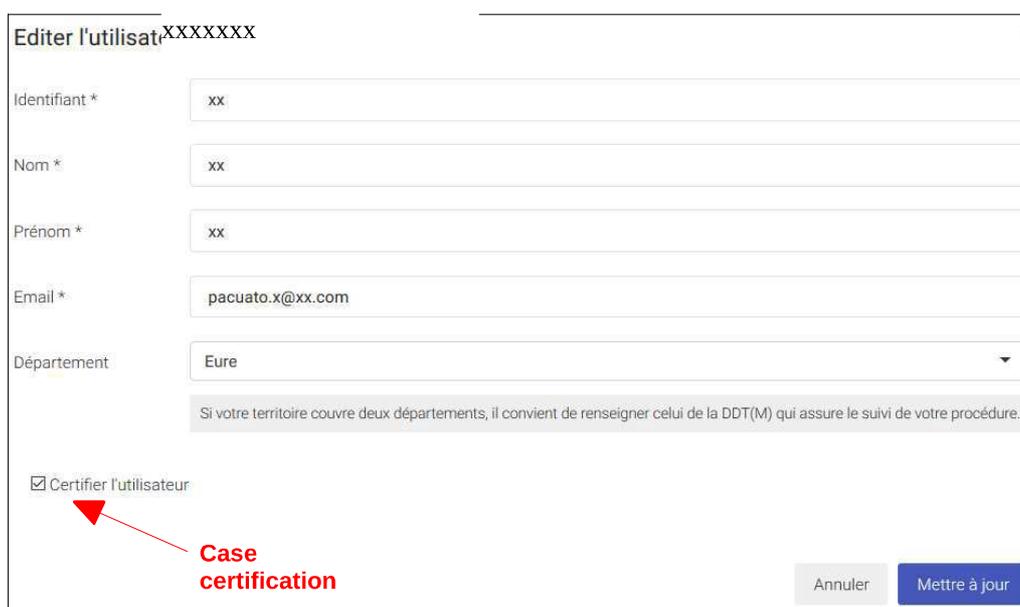
- Celui-ci **reçoit un mail** pour créer son mot de passe. Il ne peut cependant pas se connecter à PAC auto sans avoir été certifié.
- L'utilisateur avancé **reçoit sur sa boîte mail le message** « PAC Auto Normandie - U.finaux : Nouvelle demande » indiquant une nouvelle demande d'inscription déposée par un utilisateur final.
- Cette demande apparaît également dans le tableau de bord : « Nouvelle demande d'inscription pour l'utilisateur final » **U.finaux : Nouvelle demande**

Pour certifier le compte d'un utilisateur final :

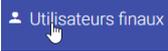
- **Cliquer** sur le menu 
- Dans la liste, **cliquer sur le nom de l'utilisateur final** à certifier (en bleu)

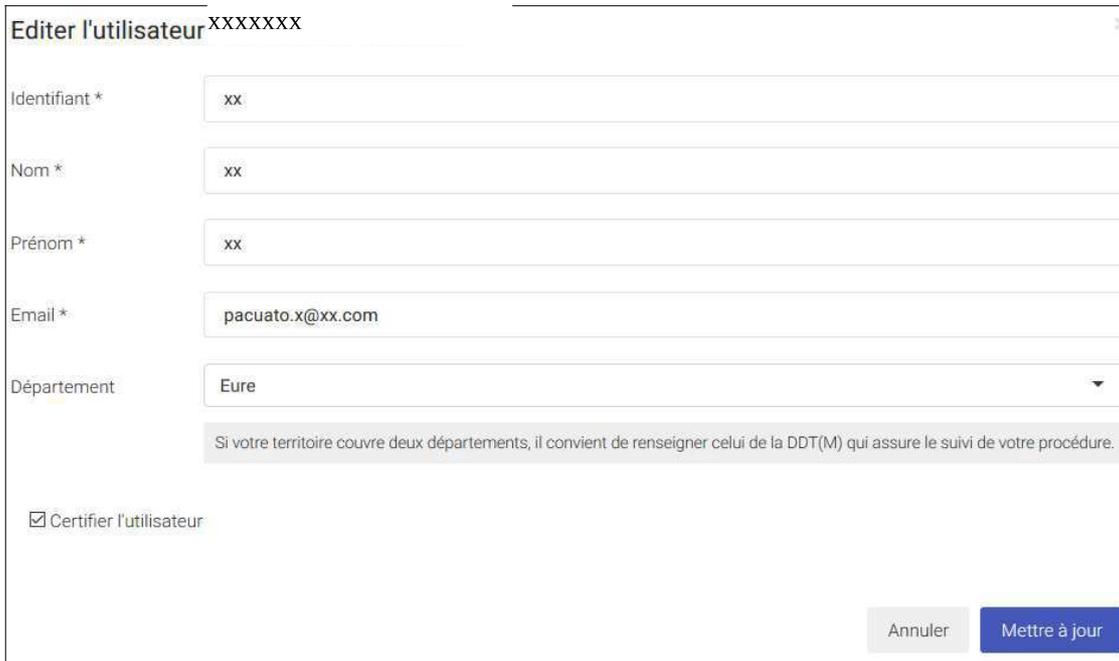


- **Vérifiez que le département renseigné est bien celui de la DDT(M)** qui assure le suivi de la procédure pour laquelle l'utilisateur final effectue sa demande.
- Dans la boîte de dialogue, **cochez « certifier l'utilisateur » et cliquez** sur 



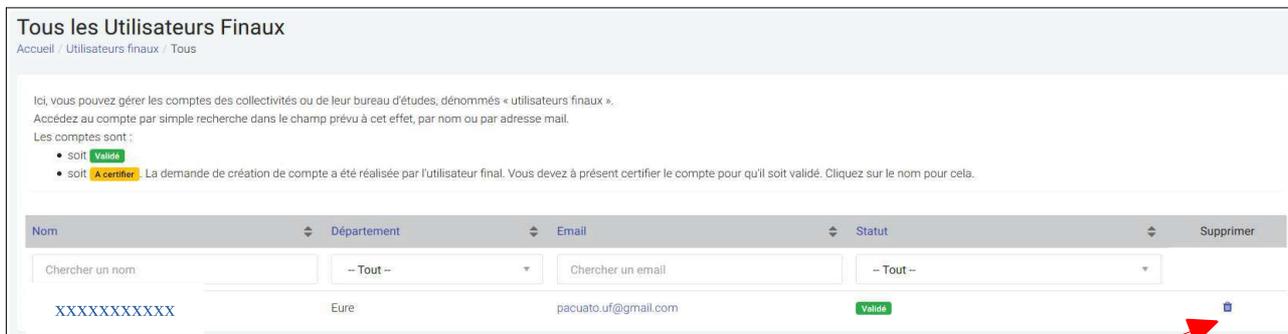
4.2 Modification ou suppression de compte utilisateur final

- **Cliquer** sur le menu 
- Dans la liste, **cliquer sur le nom de l'utilisateur final** à modifier.



La mise à jour concerne l'identifiant, le mail, département de rattachement de l'utilisateur final.

- **Pour supprimer** un utilisateur final, **cliquer** sur 



Nom	Département	Email	Statut	Supprimer
XXXXXXXXXX	Eure	pacuato.uf@gmail.com	Validé	

**Suppression
utilisateur
final**

- **Cliquez** sur 

ANNEXE

PAC AUTO - UTILISATEUR AVANCE

NOTIFICATIONS



Les différentes notifications possibles		Mails adressés aux Utilisateur Avancé
<p>U.finaux : Nouvelle demande</p>	<p>Nouvelle demande d'inscription d'un utilisateur final à valider</p>	<p>Objet : PAC Auto Normandie - U.finaux : Nouvelle demande Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Nouvelle demande d'inscription pour l'utilisateur final : XX XX (xxx@xx.fr).</p>
<p>PAC : nouvelle demande</p>	<p>Nouvelle demande de PAC effectuée par un utilisateur</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : nouvelle demande Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Nouvelle demande de PAC : «XX».</p>
<p>PAC : génération ok</p>	<p>Confirmation de génération d'un PAC</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : génération ok Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Le PAC suivant a été généré : «XX».</p>
<p>PAC : contenu forcé</p>	<p>Notification de forçage de contenu d'un PAC existant par un utilisateur avancé (modifications par rapport à la trame type)</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : contenu forcé Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Contenu forcé sur PAC «XX».</p>
<p>PAC : erreur(s)</p>	<p>Erreur(s) lors de la génération du PAC (condition manuelle ou problème de source de donnée)</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : erreur(s) Vous avez reçu la notification suivante : Erreur(s) lors de la génération du PAC : «XX».</p>
<p>PAC : génération automatique bloquée</p>	<p>Génération de PAC automatique bloquée . L'option de blocage, lorsqu'elle a été choisie par le Préfet, s'applique à l'ensemble des PAC d'un département</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : génération automatique bloquée Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Une demande pour le PAC «XX» a été faite. L'intervention d'un responsable du département est requise.</p>

ANNEXE

UTILISATEUR AVANCE

GESTION DES ERREURS

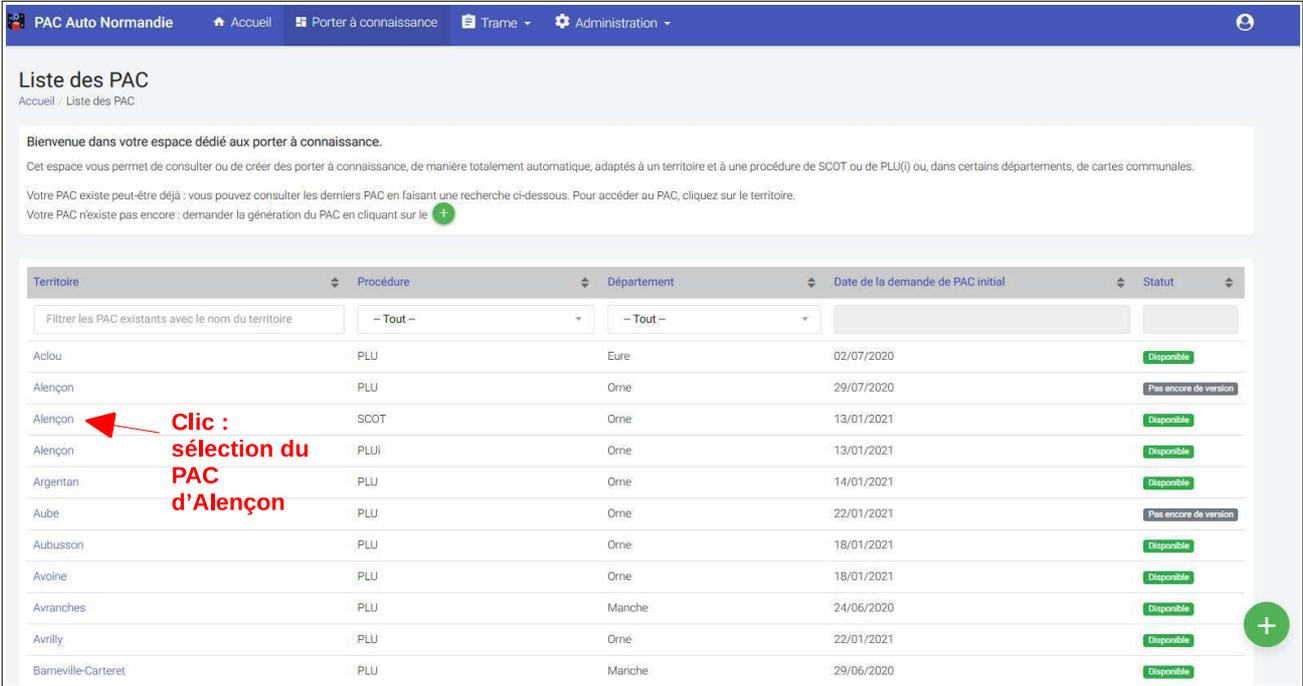


Table des matières

1 Etape 1/3 : Sélectionner le PAC comportant une erreur.....	3
2 Etape 2/3 : Sélectionner le menu “gestion des erreurs”	4
2.1 Cas d’une erreur liée à la non réponse d’une source de données en ligne :.....	4
2.2 Cas d’une erreur liée à une condition manuelle à valider :.....	5
3 Etape 3/3 : générer de nouveau le PAC pour prendre en compte les erreurs.....	6

1 Etape 1/3 : Sélectionner le PAC comportant une erreur

- **Cliquer** sur le menu  Porter à connaissance
- La **page « liste des PAC »** déjà générés concernant votre département.



Territoire	Procédure	Département	Date de la demande de PAC initial	Statut
Aclou	PLU	Eure	02/07/2020	Disponible
Alençon	PLU	Orne	29/07/2020	Pas encore de version
Alençon	SCOT	Orne	13/01/2021	Disponible
Alençon	PLUI	Orne	13/01/2021	Disponible
Argentan	PLU	Orne	14/01/2021	Disponible
Aube	PLU	Orne	22/01/2021	Pas encore de version
Aubusson	PLU	Orne	18/01/2021	Disponible
Avoine	PLU	Orne	18/01/2021	Disponible
Avranches	PLU	Manche	24/06/2020	Disponible
Avrilly	PLU	Orne	22/01/2021	Disponible
Barneville-Carteret	PLU	Manche	29/06/2020	Disponible

- **Cliquer sur le nom du territoire d'un PAC** (nom en bleu, colonne de gauche) : ici, Alençon
- La **page « demande de PAC » XX** s'affiche.
- L'onglet  sélectionné en haut à droite indique que la liste des versions du PAC est affichée. L'état du PAC indique la présence d'erreur(s)

Demande de PAC pour le PLU de Alençon

Vous êtes sur la page dédié du PAC : un territoire, une procédure.

Ici, vous pouvez :

- consulter ou télécharger un PAC existant
- consulter un PAC qui a généré des erreurs
- gérer les erreurs potentielles lors de la génération du PAC
 - Le chiffre en rouge indique le nombre d'erreurs à traiter pour permettre la génération automatique du PAC.
 - Le chiffre en gris indique le nombre d'erreurs ayant été traitées et conservées en historique. La génération automatique du PAC est possible.
- faire des modifications dans la trame-type
- demander la génération de nouveaux PAC à l'aide du bouton
- demander la génération d'une nouvelle version d'un PAC existant, suite à la gestion des erreurs ou suite à une modification des données ou de la trame-type, à l'aide du bouton

Vous pouvez également consulter l'état de la version du PAC (**Demande soumise** **A corriger** **Bloqué** **Terminé**).

Si la génération est "bloquée", vous devez demander la génération d'un nouveau PAC pour qu'il soit mis à disposition de l'utilisateur final. Vérifiez avant que la trame du PAC ne nécessite pas de compléments ou de modifications.

Version du Porter à Connaissance

Date	Version	Etat	Aperçu	Erreurs	Consulter	Télécharger	Supprimer
31/07/2020	1	A corriger		6			

Cette version du PAC comprend une erreur

2 Etape 2/3 : Sélectionner le menu "gestion des erreurs"

- Dans la page **page « demande de PAC »** , **cliquer sur l'icône** en haut à droite de l'interface de gestion des erreurs. Un chiffre dans un rond rouge indique le nombre d'erreurs à traiter.
- La page gestion des erreurs apparaît

2.1 Cas d'une erreur liée à la non réponse d'une source de données en ligne :

La source de données « délimitation communale des zones vulnérables ou d'actions renforcées (#104) » n'est pas accessible.

31/07/2020 10:13:18

Liste des erreurs générées par la demande de PAC (pour toutes les versions) :

Erreur 500 : HTTP/1.0 500 INTERNAL SERVER ERROR returned for "http://py_app:5000/sources/104/features/territories".

La tentative de connexion à la source de donnée **délimitation communale des zones vulnérables ou d'actions renforcées (#104)** a échoué.

Veuillez vérifier qu'elle est disponible.

Temps d'exécution de la requête : **34.621 secondes**.

✓ ✕

- **Cliquer sur la coche verte** pour valider le traitement de l'erreur.
- **Recommencer l'opération** comme indiqué ci-dessus **pour chaque erreur**.
- **Passer à l'Etape n°3**

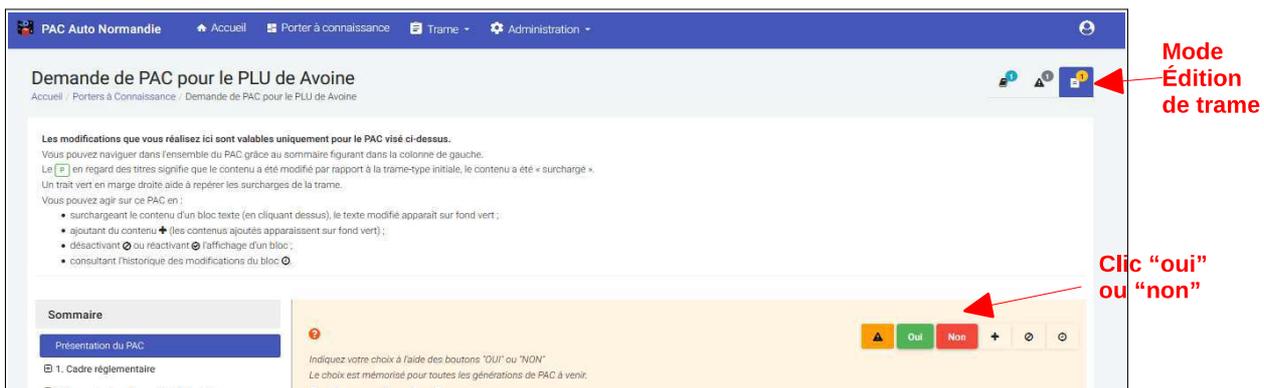
2.2 Cas d'une erreur liée à une condition manuelle à valider :

Mode
Gestion
des erreurs

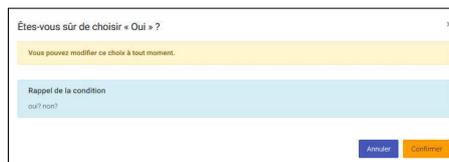


L'« erreur » est déclenchée car la trame du PAC contient une condition manuelle à laquelle l'utilisateur avancé doit répondre.

- **Cliquer sur "ici"** dans la phrase "une condition bloquante est à lever ici"
- Le PAC passe automatiquement en mode édition de trame, et se positionne au niveau de la condition à valider en proposant de répondre à une question par oui ou par non.



- **Cliquer sur oui ou sur non** pour répondre à la question posée et confirmer la réponse saisie dans la boîte de dialogue.



- En haut de page, **cliquer** sur  pour accéder de nouveau à l'interface de gestion des erreurs.
- **Cliquer sur la coche verte** pour indiquer que l'erreur est traitée.



La réponse à une condition manuelle est mémorisée pour toutes les versions suivantes du PAC.

- **Recommencer l'opération** comme indiqué ci-dessus **pour chaque erreur.**
- **Passer à l'Etatpe n°3**

3 Etape 3/3 : générer de nouveau le PAC pour prendre en compte les erreurs

Lorsque toutes les erreurs sont traitées, le nombre d'erreurs affichées à côté du pictogramme apparaît dans un cercle gris. 

- **Cliquer** sur  **pour revenir à la liste** des versions de PAC
- **Cliquer** sur  **pour générer de nouveau** le PAC et prendre en compte la correction des erreurs.

Si les erreurs persistent après régénération (statut du PAC « à corriger »), contacter votre gestionnaire PAC auto en DDT(m).

ANNEXE

UTILISATEUR AVANCE

Adaptation d'un PAC généré automatiquement (Mode édition de trame)

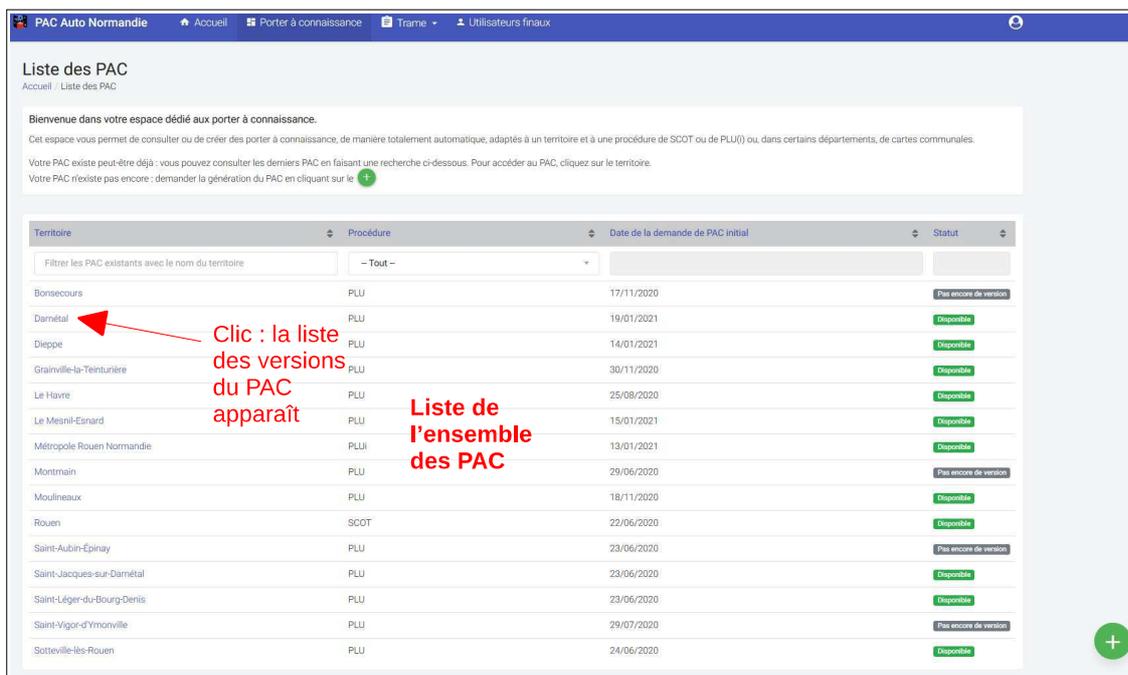


Table des matières

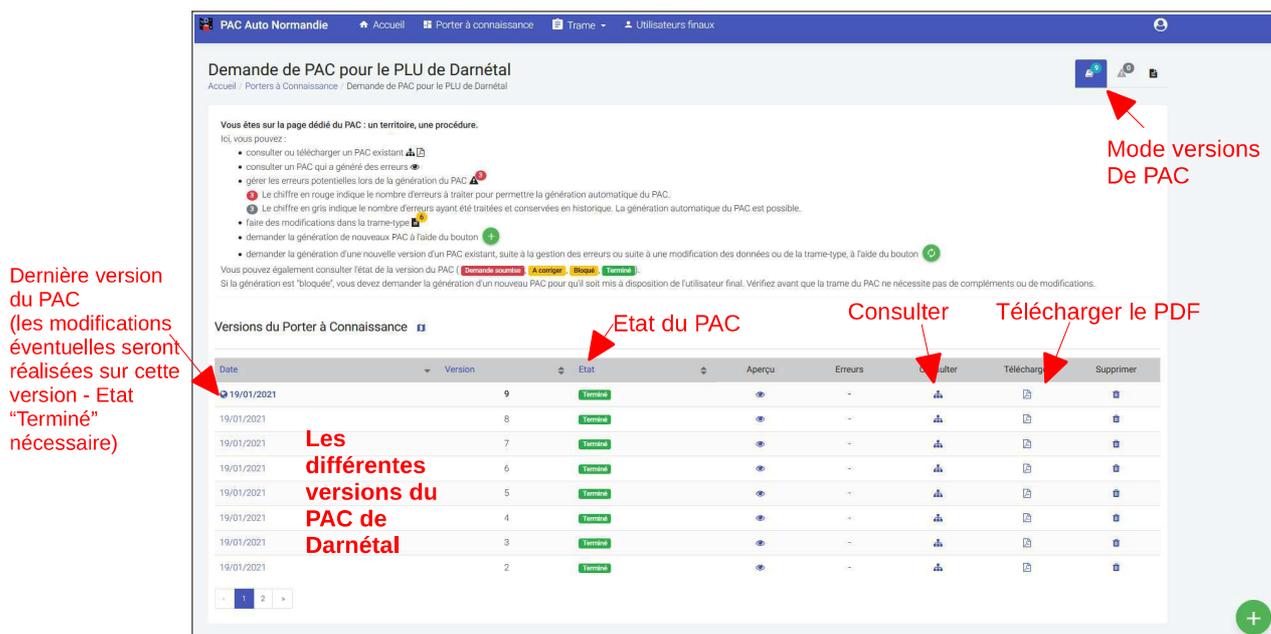
1 Etape 1/4 : Sélectionnez le PAC que vous souhaitez vérifier modifier et repérez les modifications à effectuer.....	3
2 Etape 2/4: sélectionnez le mode « édition » du PAC.....	4
3 Etape 3/4 : apportez les modifications au PAC.....	6
3.1 Ajout de texte ou de références.....	6
3.2 Ajout d'un «document» spécifique.....	9
3.3 Modification d'un texte existant (surcharge).....	10
3.4 Modification d'un bloc créé.....	13
3.5 Désactivation d'un bloc.....	14
4 Etape 4/4 - Demandez nouvelle version de PAC pour prendre en compte les modifications.....	15

1 Etape 1/4 : Sélectionnez le PAC que vous souhaitez vérifier modifier et repérez les modifications à effectuer

- **Cliquer** sur le menu  Porter à connaissance
- La **page « liste des PAC »** regroupant l'ensemble des PAC déjà générés par les utilisateurs avancés et par les utilisateurs finaux concernant votre département s'affiche.



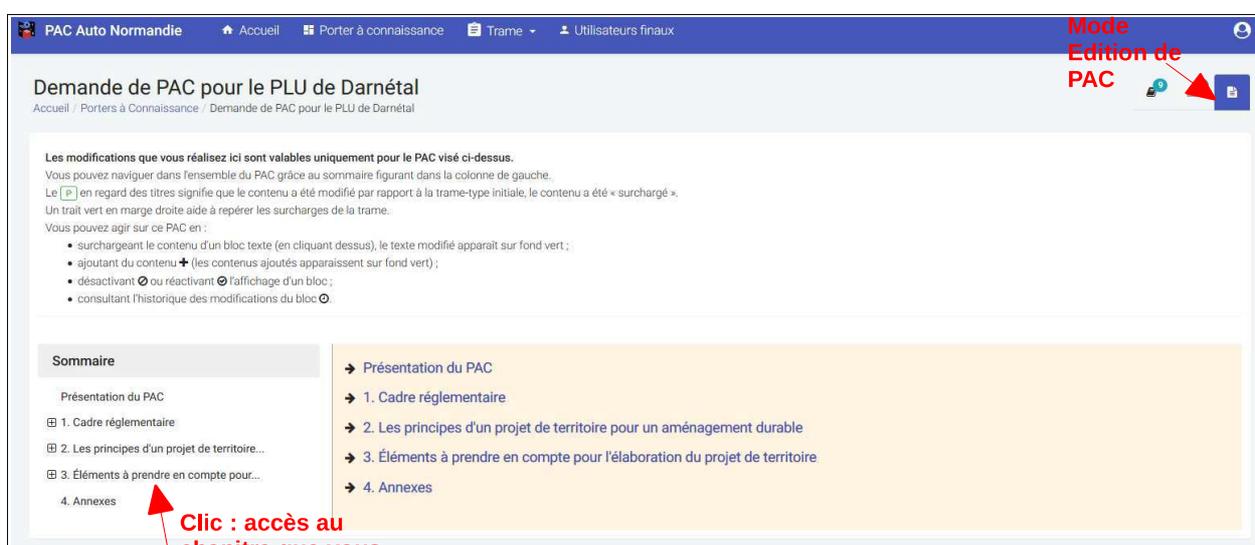
- **Cliquer sur le nom en bleu du PAC** (colonne à gauche). La liste des versions du PAC apparaît.



- **La modification sera réalisée sur la dernière version du PAC** (celle située le plus en haut de la liste). Celle-ci ne doit pas comporter d'erreurs (vous devez d'abord corriger la version (voir annexe : comment corriger les erreurs d'un PAC).
- **Visualisez la dernière version** (en haut de la liste) en cliquant sur  ou téléchargez la version pdf en cliquant sur  et **repérez les modifications que vous souhaitez apporter** : modification de texte, ajout de texte, de données,...

2 Etape 2/4: sélectionnez le mode « édition » du PAC

- Cliquez sur  pour éditer le PAC (ici de Darnétal).



The screenshot shows the 'Demande de PAC pour le PLU de Darnétal' page. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Porter à connaissance', 'Trame', and 'Utilisateurs finaux'. The page title is 'Demande de PAC pour le PLU de Darnétal'. A red arrow points to the 'Mode Edition de PAC' button in the top right corner. Below the title, there is a section for instructions on how to use the editor, including a list of actions like 'surchargeant le contenu d'un bloc texte', 'ajoutant du contenu', 'désactivant ou réactivant l'affichage d'un bloc', and 'consultant l'historique des modifications du bloc'. A 'Sommaire' (Table of Contents) section is visible on the left, listing 'Présentation du PAC', '1. Cadre réglementaire', '2. Les principes d'un projet de territoire...', '3. Éléments à prendre en compte pour...', and '4. Annexes'. A red arrow points to the '4. Annexes' item in the summary, with a red text annotation: 'Clic : accès au chapitre que vous souhaitez modifier.'

- **Sélectionnez** dans le sommaire **le chapitre** où vous souhaitez apporter les modifications. Le contenu du chapitre apparaît comme indiqué ci-après.

Les actions d'édition possibles sur un PAC (ici celui de Darnétal)

Les modifications que vous réalisez ici sont valables uniquement pour le PAC visé ci-dessus.
 Vous pouvez naviguer dans l'ensemble du PAC grâce au sommaire figurant dans la colonne de gauche.
 Le [P] en regard des titres signifie que le contenu a été modifié par rapport à la trame-type initiale, le contenu a été « surchargé ».
 Un trait vert en marge droite aide à repérer les surcharges de la trame.
 Vous pouvez agir sur ce PAC en :

- surchargeant le contenu d'un bloc texte (en cliquant dessus), le texte modifié apparaît sur fond vert ;
- ajoutant du contenu ➕ (les contenus ajoutés apparaissent sur fond vert) ;
- désactivant ou réactivant l'affichage d'un bloc ;
- consultant l'historique des modifications du bloc

Sommaire

Présentation du PAC

1. Cadre réglementaire

1.1. Le contenu du document d'urbanisme

1.2. Le déroulement de la procédure

1.3. L'évaluation environnementale...

1.4. La consultation de la Commission...

1.5. L'article L.142-4 du code de l'urbanisme

1.6. Le géoportail de l'urbanisme /...

1.7. Les principaux documents de référence...

2. Les principes d'un projet de territoire...

3. Éléments à prendre en compte pour...

4. Annexes

Article L.101-1 du code de l'urbanisme :
 « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.
 Les collectivités publiques sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.
 En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L.101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »
 Conformément à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme doivent viser à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales
- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des paysages, des parcs paysagers naturels
- La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, conservation et restauration du patrimoine culturel
- Les besoins en matière de mobilité

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'aménagement public et d'aménagement commercial en tenant compte en particulier des caractéristiques de répartition géographique et de répartition des usages entre aménageurs

Annotations de la capture d'écran :

- Clic : Ajout d'un nouveau bloc (apparaîtra après ce bloc)** - Pointe vers le bouton « Ajouter un nouvel élément après ce bloc ».
- Ce pictogramme signale un bloc de texte (le contenu du bloc apparaît après et est encadré par des pointillés)** - Pointe vers le pictogramme de document à gauche du bloc de texte.
- Clic dans le texte : modification du bloc de texte** - Pointe vers le texte de l'article L.101-1.
- Clic : Désactivation du bloc (son contenu n'apparaîtra plus dans la prochaine version du PAC)** - Pointe vers le bouton « Désactiver » à droite du bloc.

Les modifications ne sont pas réalisées dans le PAC comme dans un traitement de texte. Elles sont effectuées en modifiant, en ajoutant ou en désactivant des éléments de la trame type du PAC, puis en générant une nouvelle version du PAC. Ces différents éléments sont appelés « blocs ».

Vous pouvez :

- Surcharger le contenu d'un bloc texte (en cliquant dessus).
 - Ajouter du contenu en cliquant sur ➕ (= ajout de blocs : texte, document, données, conditions).
 - Désactiver ou réactiver l'affichage d'un bloc en cliquant sur
- Les contenus modifiés sont signalés par un trait vert, repérés dans le plan par un symbole P et pour les textes apparaissent sur fond vert.

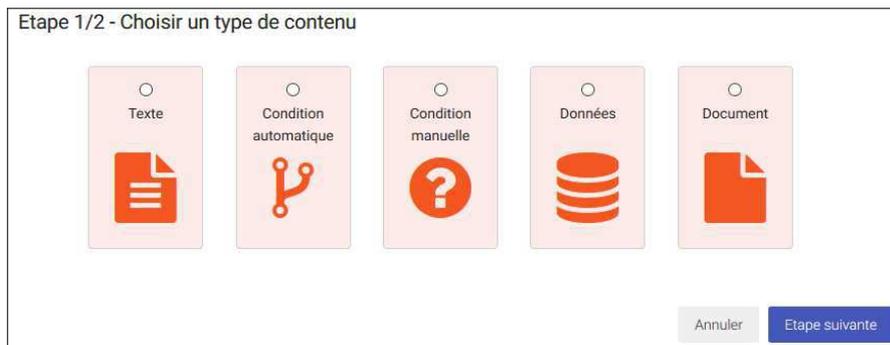
Les modifications que vous réalisez sont valables uniquement pour le PAC en cours (ici Darnétal) et doivent être spécifiques à celui-ci. Elles seront enregistrées et seront conservées pour toutes les nouvelles versions de PAC demandées.

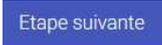
Si des modifications souhaitées sont susceptibles de concerner par la suite l'ensemble des PAC, les modifications sont à demander à votre gestionnaire en DDT(m) qui pourra modifier ou ajouter des éléments de trame spécifiques à votre département, ou valider avec les autres DDT les modifications modification souhaitées si celles-ci portent sur la trame commune à tous les PAC.

3 Etape 3/4 : apportez les modifications au PAC

3.1 Ajout de texte ou de références

- **Repérez l'endroit** où vous souhaitez ajouter ce nouveau texte.
- **Cliquez** sur  pour ajouter un élément : le menu suivant apparaît



- Dans le menu, **cliquez** sur  puis  sur 

- **Saisissez le texte** selon les modalités indiquées ci-après (voir copie écran)

(1) Choisir le type de bloc en cliquant sur ce menu.
 - Général
 - Ressource
 - Etude
 - Guide
 - Document cadre
 - Commentaire interne

(3) Saisir le texte et appliquer le style d'affichage souhaité en fonction du contenu en cliquant sur « Styles » :

Ajout d'un lien internet

Insérer une variable (optionnel)
 - Nom du territoire
 - Référence du territoire
 - Type de procédure

Insérer des images par ce menu (pas de copier-coller)

Clic Ajouter un « bloc »

- En fonction du contenu saisi, **appliquez un « style »** : le texte prendra automatiquement le bon format.
 - Texte général
 - Obligation réglementaire
 - Citation réglementaire
 - Recommandation/Doctrine
- Vous pouvez **insérer un lien internet, une image.**
- Vous pouvez **insérer** automatiquement le **nom du territoire, sa référence, ou le type de procédure du PAC** avec le menu « insérer une variable ».
- **Cliquer** sur **Ajouter** pour ajouter le bloc.

- **Le bloc ajouté apparaît avec un trait vert** situé dans la marge à droite indique qu'il y a eu une modification (ajout d'un nouveau bloc par rapport à la trame type). Il est possible de supprimer le bloc ajouté, ou de le modifier

Exemple : ajout d'un texte : ce texte sera ajouté sous le texte de la trame type du PAC dans le nouveau PAC de Darnétal (lorsqu'une nouvelle version aura été demandée).

Le P indique que des modifications ont été apportées dans ce chapitre

Ajouter un bloc sous celui-ci

Modifier le bloc ajouté

Supprimer le bloc ajouté

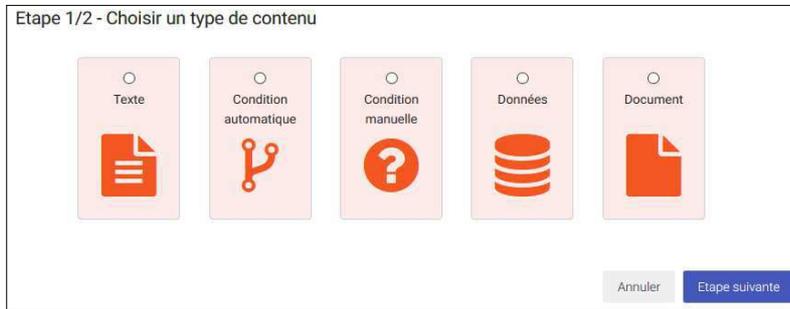
Le texte ajouté est un bloc texte (signalé par ce pictogramme) délimité par des pointillés

Texte spécifique ajouté. Il s'affichera dans la prochaine version du PAC

La marge indique que ce bloc a été ajouté et s'affichera pour le PAC de Darnétal.

3.2 Ajout d'un «document» spécifique

- Cliquez sur  pour ajouter un élément : le menu suivant apparaît



- Dans le menu, cliquez sur  puis sur **Etape suivante**
- Le menu suivant apparaît. **Suivre les instructions** indiquées **ci-après**

Etape 2/2 - Renseigner les informations du contenu

Ne cocher la case « envoyer une notification aux utilisateurs » que pour les cas expressément prévus par le mode d'emploi.

Appellation interne du bloc :

Le titre n'est pas obligatoire et est uniquement destiné aux gestionnaires de la plateforme. En aucun cas il n'est repris dans les PAC générés.

Fichier :

Aucun fichier sélectionné.

Envoyer une notification aux utilisateurs

Cliquer ici pour ajouter un document (pdf ou jpg)

- Cliquez sur **Ajouter** pour ajouter le bloc.

Exemple d'ajout de bloc «document»

Bloc document spécifique ajouté. Il s'affichera dans la prochaine version du PAC

Ajouter un bloc sous celui-ci

Modifier le bloc ajouté

Supprimer le bloc ajouté

3.3 Modification d'un texte existant (surcharge)

- Dans cet exemple, le texte du chapitre «1 . Cadre réglementaire » est affiché

Les modifications que vous réalisez ici sont valables uniquement pour le PAC visé ci-dessus.

Vous pouvez naviguer dans l'ensemble du PAC grâce au sommaire figurant dans la colonne de gauche.

Le **P** en regard des titres signifie que le contenu a été modifié par rapport à la trame-type initiale, le contenu a été « surchargé ».

Un trait vert en marge droite aide à repérer les surcharges de la trame.

Vous pouvez agir sur ce PAC en :

- surchargeant le contenu d'un bloc texte (en cliquant dessus), le texte modifié apparaît sur fond vert ;
- ajoutant du contenu **+** (les contenus ajoutés apparaissent sur fond vert) ;
- désactivant **⊘** ou réactivant **⊙** l'affichage d'un bloc ;
- consultant l'historique des modifications du bloc **⌚**.

Sommaire

Présentation du PAC

1. Cadre réglementaire

1.1. Le contenu du document d'urbanisme

1.2. Le déroulement de la procédure

1.3. L'évaluation environnementale...

1.4. La consultation de la Commission...

1.5. L'article L.142-4 du code de l'urbanisme

1.6. Le géoportail de l'urbanisme /...

1.7. Les principaux documents de référence...

2. Les principes d'un projet de territoire...

3. Éléments à prendre en compte pour...

4. Annexes

Article L.101-1 du code de l'urbanisme:

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.

Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L.101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.

Conformément à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme, les collectivités publiques en matière d'urbanisme doit viser à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales
- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain
- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels

- Le texte de PAC auto est saisi dans des « Blocs » de texte symbolisés par un pictogramme
- Lorsque vous avez repéré le texte, **cliquez dessus** (flèche )
- **Répondez « ok »** au menu qui s'affiche

Êtes-vous sûr(e) de vouloir surcharger ce contenu ?

- **Effectuez les modifications** nécessaires (ajout, suppression de texte)

Attention, vous êtes en train de surcharger ce bloc !

Effacez tout le texte et sauvegardez pour retrouver le contenu original.

La modification de la trame est appelée « surcharge ».
Toute modification vous est signalée.
Si vous choisissez de surcharger la trame, une notification sera adressée aux gestionnaires afin qu'elle soit prise en compte pour tous les PAC.

Articles L 101-1 du code de l'urbanisme:
« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.
Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.
En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie. »

Conformément à l'article L 101-2 du code de l'urbanisme, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme doit viser à atteindre les objectifs suivants :

Texte général
Obligation réglementaire
Citation réglementaire
Recommandation/Doctrine

Surcharger Annuler

Ajouter d'un lien internet
Insérer des images par ce menu (pas de copier-coller)
Insérer une variable (optionnel)
- Nom du territoire
- Référence du territoire
- Type de procédure

Effectuez les modifications ici

Clic

Agrandir la fenêtre de saisie

- En fonction du contenu saisi, **cliquez sur le paragraphe concerné pour appliquer un « style »** : le texte prendra automatiquement le bon format.
 - Texte général
 - Obligation réglementaire
 - Citation réglementaire
 - Recommandation/Doctrine
- Vous pouvez **insérer un lien internet, une image**.
- Vous pouvez **insérer** automatiquement le **nom du territoire, sa référence, ou le type de procédure du PAC** avec le menu « insérer une variable ».
- **Cliquez** sur 

- Le texte de la trame type apparaît en gris. Il sera remplacé dans le PAC final (après génération) par le texte situé juste en dessous.

Le nouveau texte est identifié en fond vert et par un cadre de **P** pointillés en rouge. La partie modifiée est signalée dans le plan par un

Un P indique que le chapitre a été modifié (ici, modification d'un texte)

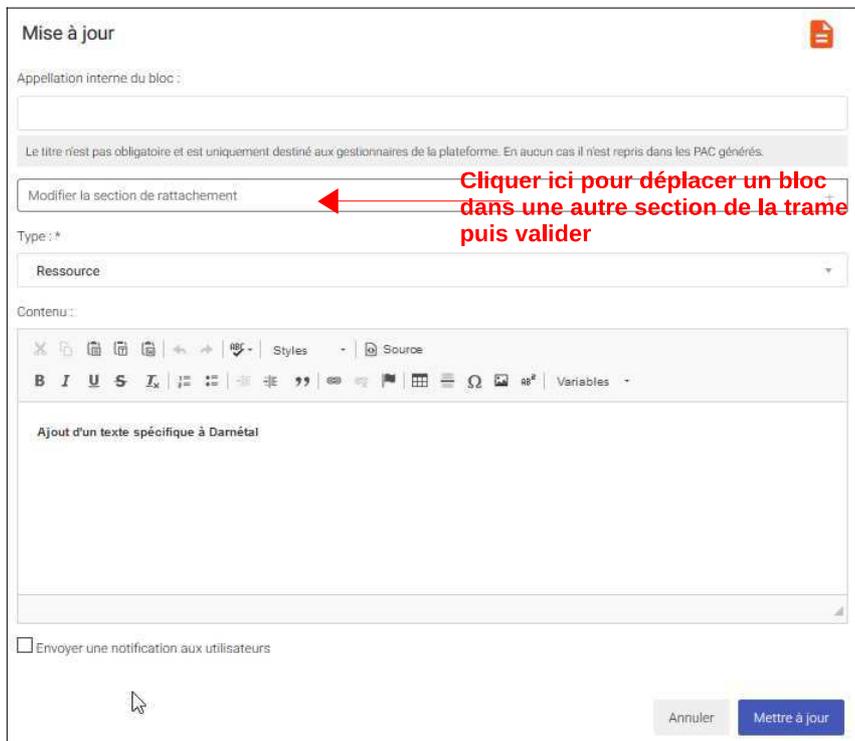
Ancien texte type (desactivé)

Texte modifié en vert (encadré de pointillés rouges) Ce texte s'affichera à la place de l'ancien texte dans la prochaine version du PAC

Un trait vert indique l'ensemble qui a été modifié (ancien texte et nouveau texte)

3.4 Modification d'un bloc créé

- Cliquez sur le bouton  du bloc concerné
- Modifiez le contenu du bloc de la même manière que lorsqu'il a été créé.
- Il permet également de **déplacer un bloc dans une autre section de la trame**.



Mise à jour

Appellation interne du bloc :

Le titre n'est pas obligatoire et est uniquement destiné aux gestionnaires de la plateforme. En aucun cas il n'est repris dans les PAC générés.

Modifier la section de rattachement: **Cliquer ici pour déplacer un bloc dans une autre section de la trame puis valider**

Type: *

Ressource

Contenu :

Ajout d'un texte spécifique à Darnétal

Envoyer une notification aux utilisateurs

Annuler Mettre à jour

3.5 Désactivation d'un bloc

- Cliquez sur le bouton  du bloc du bloc concerné.



Bouton de désactivation :
Clic → désactivation du bloc.



Bouton de réactivation :
Clic → réactivation du bloc.

Le bloc a été désactivé

Un bloc désactivé comporte la mention « ! contenu désactivé » et le bouton  été remplacé par le bouton de réactivation

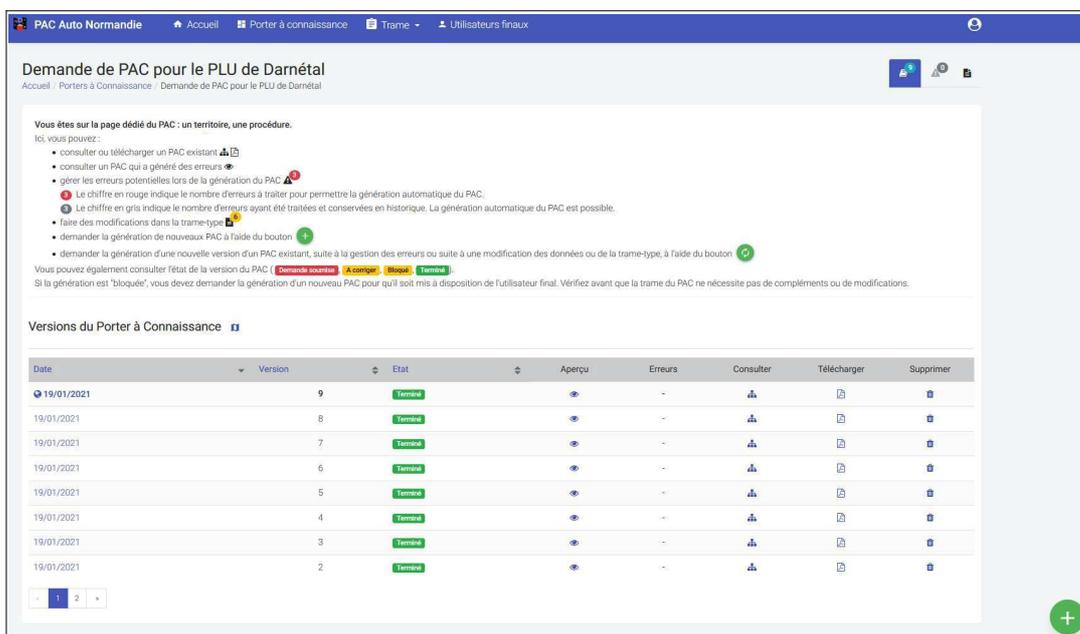
Pour réactiver le bloc, cliquer sur le bouton de réactivation.

4 Etape 4/4 - Demandez nouvelle version de PAC pour prendre en compte les modifications

Une fois les modifications de trame effectuées, il est nécessaire de demander une nouvelle version du PAC pour qu'elles soient prises en compte.

Pour cela,

- Cliquez sur l'icône  en haut à droite.
- Cliquez sur  pour générer une nouvelle version du PAC prenant en compte les modifications.



Vous êtes sur la page dédiée du PAC : un territoire, une procédure.

Ici, vous pouvez :

- consulter ou télécharger un PAC existant 
- consulter un PAC qui a généré des erreurs 
- gérer les erreurs potentielles lors de la génération du PAC 
- Le chiffre en rouge indique le nombre d'erreurs à traiter pour permettre la génération automatique du PAC.
- Le chiffre en gris indique le nombre d'erreurs ayant été traitées et conservées en historique. La génération automatique du PAC est possible.
- faire des modifications dans la trame-type 
- demander la génération de nouveaux PAC à l'aide du bouton 
- demander la génération d'une nouvelle version d'un PAC existant, suite à la gestion des erreurs ou suite à une modification des données ou de la trame-type, à l'aide du bouton 

Vous pouvez également consulter l'état de la version du PAC  **Demande soumise** **Accompagné** **Approuvé** **Terminé**

Si la génération est "bloquée", vous devez demander la génération d'un nouveau PAC pour qu'il soit mis à disposition de l'utilisateur final. Vérifiez avant que la trame du PAC ne nécessite pas de compléments ou de modifications.

Versions du Porter à Connaissance 

Date	Version	Etat	Aperçu	Erreurs	Consulter	Télécharger	Supprimer
19/01/2021	9	Terminé		-			
19/01/2021	8	Terminé		-			
19/01/2021	7	Terminé		-			
19/01/2021	6	Terminé		-			
19/01/2021	5	Terminé		-			
19/01/2021	4	Terminé		-			
19/01/2021	3	Terminé		-			
19/01/2021	2	Terminé		-			

Clic : demander une nouvelle version du PAC qui prendra en compte les modifications apportées



PAC Auto Normandie

Manuel d'utilisation

GESTIONNAIRE

Table des matières

1	Qu'est-ce que PAC auto ?.....	3
2	Menu accueil Page Tableau de bord.....	4
3	Menu Trame Type.....	4
3.1	Hiérarchie de trame.....	5
3.1.1	Ajout d'une nouvelle section (chapitre).....	6
3.1.2	Modification d'une section existante.....	7
3.1.3	Suspension d'une section.....	7
3.1.4	Suppression d'une section :.....	7
3.2	Edition de la trame.....	8
4	Menu Utilisateurs.....	11
4.1	Création d'un utilisateur.....	11
4.1.1	Modifier un compte existant.....	12
5	Menu utilisateurs finaux.....	12
5.1	Demandes d'inscription d'un utilisateur final (création de compte).....	12
5.2	Modification ou suppression de compte utilisateur final.....	13

1 Qu'est-ce que PAC auto ?

- L'application PAC auto permet la **génération et l'actualisation de PAC** pour des territoires normands à l'échelle communale, de l'EPCI. Elle permet également la génération de PAC pour des **territoires « à façon »** constitués de différentes communes ou EPCI.
- L'application est basée sur une **trame type** comprenant des contenus communs rédigés et actualisés de manière concertée entre toutes les DDT(m), et pouvant aussi comprendre des **éléments départementaux** spécifiques rédigés et actualisés sous la responsabilité de chaque DDT(m) qui le souhaite (en cohérence avec les contenus communs). Elle comprend près de 200 parties différentes et utilise plus de 100 sources de données SIG afin d'apporter à l'utilisateur les données présentes selon le contexte du PAC.
- Le **contenu du PAC (texte et données) produit par l'application s'ajuste automatiquement** en fonction de la procédure (PLU, SCOT,...), de la présence ou non de données SIG recouvrant le territoire du PAC, et du département de rattachement du territoire de PAC (textes spécifiques à un département complémentaires à la trame type). Il peut être complété manuellement par un agent de la DDT(m).
- PAC auto interrogeant de nombreuses sources de données, certaines peuvent être parfois indisponibles : une interrogation peut être à renouveler dans ce cas, le jour même ou le lendemain).
- Le **gestionnaire** est l'agent de la DDT(m) ou de la DREAL en charge de la **rédaction et de la mise à jour** de la trame type commune du PAC automatique, en concertation entre toutes les DDT(m) et la DREAL. Il peut :
 - Ajouter, déplacer ou modifier des éléments du **plan (hiérarchie) de la trame**
 - **Rédiger et actualiser des contenus texte et données et leurs conditions d'affichage, sélection des données à afficher.**
 - Il fait également le **lien entre la trame-type et les informations SIG** mises à disposition par les administrateurs de PAC auto mettre à disposition.
 - Il **gère les comptes des gestionnaires, des utilisateurs avancés** et peut gérer les comptes des **utilisateurs finaux**.
 - Il **appuie l'utilisateur avancé** dans la mise en œuvre de PAC auto.

PAC auto est accessible pour les Gestionnaires à l'adresse :

<https://admin.pacauto.fr/>

**La création des comptes des gestionnaires pour accès à PAC auto est réalisée
par un Gestionnaire ou par un administrateur PAC auto en DDT(m)**

2 Menu accueil Page Tableau de bord

La page « Tableau de bord » apparaît après connexion avec un compte gestionnaire.

Elle est accessible à tout moment en cliquant sur le bandeau bleu [Accueil](#)

La page affiche la liste des notifications. Ces notifications, ainsi que des notifications complémentaires, sont adressées sur la boîte mail du gestionnaire.

Voir Annexe 1 – liste des notifications du gestionnaire

3 Menu Trame Type

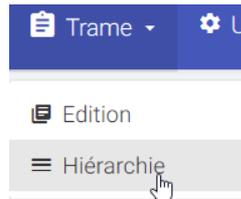


Il permet d'avoir accès aux fonctions permettant de gérer la trame du PAC (plan et contenus).

Les principes de conception de la trame type dans PAC auto sont les suivants :

3.1 Hiérarchie de trame

- **Cliquer sur «Hiérarchie»**



→ La **Page Edition de la Hiérarchie** de la trame permet de **créer de nouvelles sections** (chapitres), de **les modifier, les déplacer** ou en **suspendre** provisoirement **l'affichage**.

→ Elle permet également de **conditionner l'affichage d'une section** au type de procédure (PLU, PLUi,...) ou à la présence d'une donnée sig sur le territoire de PAC.

→ **Les modifications effectuées concernent la trame type et affecteront l'ensemble des PAC générés en Normandie.** Elles sont à mener en concertation avec les gestionnaires de DDT et de la DREAL.



- **Déplacement d'une section** : clic gauche appuyé + mouvement haut bas
- **Changement de niveau de plan** : clic gauche appuyé + mouvement gauche droite

- Modifier une section** (celle-ci ne sera plus affichée) – action réversible
- Suspension de la section**
- Suppression**

3.1.1 Ajout d'une nouvelle section (chapitre)

- **Cliquer** sur « **ajouter une nouvelle section** » **Ajouter une nouvelle section** pour ajouter une nouvelle section :

Le menu de création de section apparaît :

Ajouter une section

Lorsque vous créez une nouvelle section, vous devez obligatoirement lui donner un titre.
Vous pouvez choisir de la lier à un type de procédure, de l'inclure ou non dans la numérotation et de la positionner directement au bon endroit de la trame-type en utilisant la section parente.
Ne cocher la case « envoyer une notification aux utilisateurs » que pour les cas expressément prévus par le mode d'emploi.

Titre : *

Inclure dans la numérotation Inclure dans la numérotation

Type(s) de conditions

Types de procédure

- SCOT
- PLU
- PLUi
- PLUi-d
- PLUi-h
- PLUi-hd
- Carte communale

La condition est appliquée si au moins une procédure est sélectionnée (laissez vide pour toujours afficher la section, aucune condition relative aux procédures n'est alors appliquée).

Sources de données +

Section parente Cliquez pour déplier la hiérarchie et sélectionner la section parente +

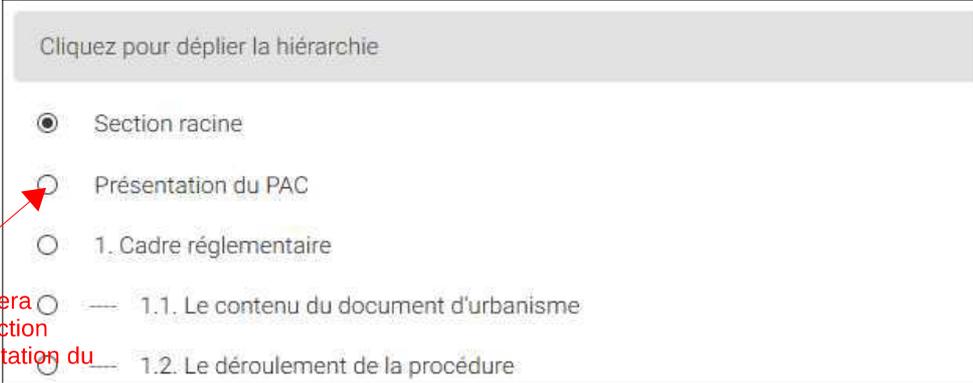
Envoyer une notification aux utilisateurs

Annuler Ajouter

- **Saisissez le titre** de la section.
- **Cocher les « Types de procédures »** si nécessaire **pour limiter l'affichage de la section à certaines procédures** (si aucune case n'est cochée, la section s'affichera pour tous les types de procédures).
- **Cliquez sur « Sources de données »** si nécessaire **pour conditionner l'apparition de la section à la présence d'une donnée SIG** sur le territoire.
- **Cliquez sur** Cliquez pour déplier la hiérarchie

- **Cochez** à l'endroit où vous souhaitez faire apparaître la nouvelle section.

En cliquant ici, La section créée sera insérée dans la section existante « Présentation du PAC »



- **Cliquez** sur  (faites défiler la page internet jusqu'en bas pour accéder à ce bouton).

3.1.2 Modification d'une section existante

- **Cliquez** sur  pour **modifier une section existante, ou sa section de rattachement.**

Le menu qui s'affiche est le même que pour la création d'une section.

3.1.3 Suspension d'une section.

- **Cliquez** sur 

La section suspendue ne s'affichera pas lors du prochain PAC généré.

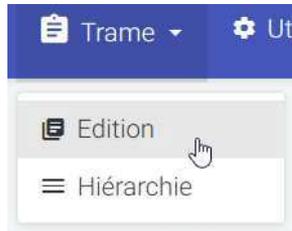
3.1.4 Suppression d'une section :

- **Cliquez** sur 

! L'ensemble des contenus de la section sera effacé de manière irréversible.

3.2 Edition de la trame

- Cliquez sur le menu **Trame / «Edition»**



La **Page Trame** qui permet d'ajouter des contenus pour chaque section du PAC s'affiche :



Utilisez la **hiérarchie** pour naviguer dans la trame.

Les **N** **R** **D** en regard des titres signifient que du contenu est disponible pour les niveaux territoriaux correspondants :

- **N** national
- **R** régional
- **D** départemental. Survolez le **D** pour connaître les départements concernés.

- Cliquez sur la section à éditer.
→ Le détail de la section s'affiche

- **Editez la section sélectionnée**

EXEMPLE DE DETAIL DE LA SECTION « 1.1 Le contenu du document d'urbanisme »

(2) Sélectionner le l'onglet « niveau territorial de la trame » .
Ici, le niveau sélectionné est « France » (en bleu)

(1) Sélectionner le niveau territorial du gestionnaire
Niveau « France » sélectionné ici.
Plusieurs niveaux possibles en fonction des droits de l'utilisateur (France, Normandie, Calvados, Eure, Orne, Manche, Seine-Maritime) : cliquer pour faire apparaître les droits disponibles (plusieurs possibles)

La section 1.1 est sélectionnée

(3) Modifiez les contenus de la section (= ajout, modification ou suppression de BLOCS)
Chaque bloc est identifié par un pictogramme rouge et délimité par un contour en pointillés

Pour éditer la section sélectionnée :

- **(1) Sélectionnez un niveau territorial de gestionnaire**
Les possibilités de saisie des contenus sont fonction des droits territoriaux attribués à chaque gestionnaire.
- **(2) Sélectionnez l'onglet correspondant au niveau territorial de gestionnaire**
Les contenus de trame peuvent être de niveau territorial «France», «Normandie» ou « DDT(m) » (« Calvados », « Eure », « Manche », « Orne », « Seine-Maritime »).
- **(3) Modifiez le contenu de la section.**
Les contenus sont constitués de blocs qui peuvent être ajoutés, modifiés, déplacés, supprimés, et désactivés dans certains cas (niveau départemental).

- Vous pouvez :
 - **Ajouter** un bloc 
 - **Déplacer** un bloc par glisser / déposer 
 - **Modifier** un bloc existant 
 - **Consulter** l'historique d'un bloc 
 - **Supprimer** un bloc 

Vous pouvez créer / modifier 5 type de blocs :



Bloc de texte : Ajoutez ce bloc pour saisir les textes de la trame-type.



Bloc de conditions automatiques : Ajoutez ce bloc pour créer une interrogation automatique d'une source de données de type oui ou non.



Bloc de conditions manuelles : En l'absence de sources de données disponible, vous pouvez ajouter une condition manuelle. Cette condition est bloquante pour la génération automatique du PAC et nécessite l'intervention d'un utilisateur avancé.



Bloc de données : Ajoutez ce bloc pour afficher les données du territoire issues d'une source de donnée existante.



Bloc de document : Ajoutez un document au format pdf.

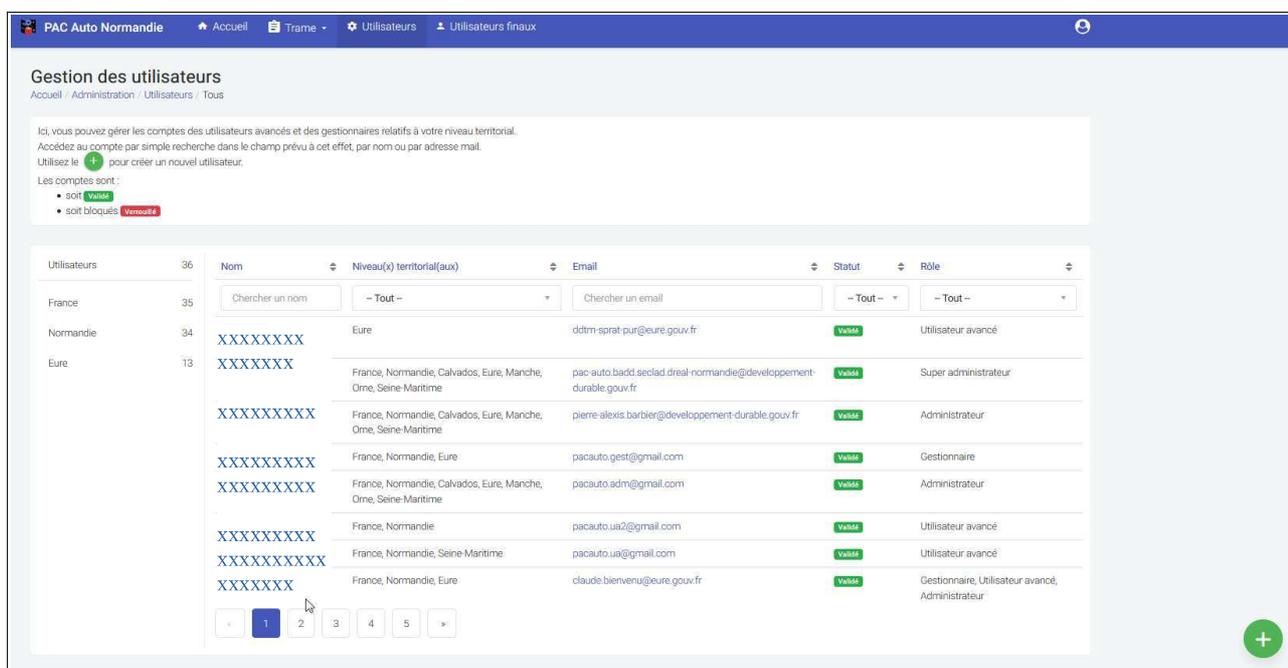
Pour plus de détails, voir annexes :

- « Règles de rédaction de la trame type »
- « Principes de gestion des blocs ».

4 Menu Utilisateurs

4.1 Création d'un utilisateur

- **Cliquez** sur  **Utilisateurs**
- A l'aide de ce menu, un gestionnaire peut gérer les comptes
 - d'autres gestionnaires
 - des utilisateurs avancés



Gestion des utilisateurs

Accueil / Administration / Utilisateurs / Tous

ICI, vous pouvez gérer les comptes des utilisateurs avancés et des gestionnaires relatifs à votre niveau territorial. Accédez au compte par simple recherche dans le champ prévu à cet effet, par nom ou par adresse mail. Utilisez le  pour créer un nouvel utilisateur.

Les comptes sont :

- soit **Validé**
- soit bloqués **Verrouillé**

Utilisateurs	36	Nom	Niveau(x) territorial(aux)	Email	Statut	Rôle
France	35	Chercher un nom	-- Tout --	Chercher un email	-- Tout --	-- Tout --
Normandie	34	XXXXXXXXXX	Eure	ddfm: sprat pur@eure.gouv.fr	Validé	Utilisateur avancé
Eure	13	XXXXXXXXXX	France, Normandie, Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime	pac-auto.badd.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr	Validé	Super administrateur
		XXXXXXXXXX	France, Normandie, Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime	pierre-alexis.barbier@developpement-durable.gouv.fr	Validé	Administrateur
		XXXXXXXXXX	France, Normandie, Eure	pacauto.gest@gmail.com	Validé	Gestionnaire
		XXXXXXXXXX	France, Normandie, Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime	pacauto.adm@gmail.com	Validé	Administrateur
		XXXXXXXXXX	France, Normandie	pacauto.ua2@gmail.com	Validé	Utilisateur avancé
		XXXXXXXXXX	France, Normandie, Seine-Maritime	pacauto.ua@gmail.com	Validé	Utilisateur avancé
		XXXXXXXXXX	France, Normandie, Eure	claude.bienvenu@eure.gouv.fr	Validé	Gestionnaire, Utilisateur avancé, Administrateur

- **Cliquez** sur  **pour créer un nouveau gestionnaire ou utilisateur avancé,**



Ajouter un nouvel utilisateur

Lors de la création d'un compte, saisissez toutes les informations requises et affectez à l'utilisateur :

- un ou plusieurs niveau territorial : France, Région, Département
- un niveau de droit : utilisateur avancé, gestionnaire, administrateur

Connexion* :

Identité* :

Niveau(x) territorial(aux) :
France
Normandie
Eure

Compte activé* : Utilisateur avancé Gestionnaire

Rôle(s)* : Utilisateur avancé Gestionnaire

- **Saisissez les données de connexion**
- **Choisissez le(s) droits : niveau(x) territorial(aux)**

→ En DDT(m)

- les gestionnaires ont des droits de niveau territorial France, Normandie et celui du département de leur DDT(m) (ici, Eure).

- les utilisateurs avancés ont un droit de niveau territorial correspondant à celui du département de la DDT(m).

→ **Les droits**

- **Permettent aux gestionnaires de modifier la trame type** pour les niveaux territoriaux qui leurs sont attribués

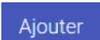
- **Permettent aux gestionnaires de désactiver des blocs** dans la trame type **pour les niveaux territoriaux départementaux qui leur sont attribués** afin que ces blocs ne s'affichent pas lors de la génération des PAC du département.

- **Limitent l'affichage des PAC dans la liste des PAC à ceux du ou des département pour lesquels l'utilisateur avancé ou le gestionnaire dispose des droits.**

NB : si un utilisateur dispose aussi des droits Normandie ou France, l'ensemble des PAC de Normandie s'affichera.

- **Limitent la réception des notifications concernant les PAC** (demandes, publications ou erreurs) **aux niveaux territoriaux sélectionnés (Niveau Normandie ou France : affichage de tous les PAC, niveau Département seul : affichage des PAC du département)**

NB : les gestionnaires et utilisateurs avancés reçoivent les notifications concernant la gestion des données dans tous les cas.

- **Cliquez** sur 

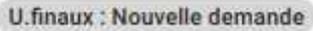
4.1.1 Modifier un compte existant

- **Cliquez sur le nom** de la personne concerné.
- Le menu modification est identique au menu utilisé pour créer un compte.

5 Menu utilisateurs finaux

5.1 *Demandes d'inscription d'un utilisateur final (création de compte)*

Lorsqu'un utilisateur final crée un compte :

- **Celui-ci reçoit un mail pour créer son mot de passe.** Il ne peut cependant pas se connecter à PAC auto sans avoir été certifié.
- **L'utilisateur avancé reçoit sur sa boîte mail le message** « PAC Auto Normandie - U.finaux : Nouvelle demande » indiquant une nouvelle demande d'inscription déposée par un utilisateur final.
- Cette demande apparaît également dans le tableau de bord : « Nouvelle demande d'inscription pour l'utilisateur final » 

Pour certifier le compte d'un utilisateur final :

- **Cliquer** sur le menu 
- **Cliquer sur le nom de l'utilisateur final** à certifier (en bleu)

Tous les Utilisateurs Finaux
 Accueil / Utilisateurs finaux / Tous

Ici, vous pouvez gérer les comptes des collectivités ou de leur bureau d'études, dénommés « utilisateurs finaux ». Accédez au compte par simple recherche dans le champ prévu à cet effet, par nom ou par adresse mail.

Les comptes sont :

- soit **Valeo**
- soit **A certifier**. La demande de création de compte a été réalisée par l'utilisateur final. Vous devez à présent certifier le compte pour qu'il soit validé. Cliquez sur le nom pour cela.

Nom	Département	Email	Statut	Supprimer
XXXXXXXXXX	Eure	pacuato.uf@gmail.com	A certifier	

- **Vérifiez que le département renseigné est bien celui de la DDT(M)** qui assure le suivi de la procédure pour laquelle l'utilisateur final effectue sa demande.
- Dans la boîte de dialogue, **cochez « certifier l'utilisateur » et cliquez sur**

Editer l'utilisateur XXXXXXXX

Identifiant * : xx

Nom * : xx

Prénom * : xx

Email * : pacuato.x@xx.com

Département : Eure

Si votre territoire couvre deux départements, il convient de renseigner celui de la DDT(M) qui assure le suivi de votre procédure.

Certifier l'utilisateur

Case certification

5.2 Modification ou suppression de compte utilisateur final

- **Cliquer** sur le menu
- Dans la liste, **cliquer sur le nom de l'utilisateur final** à modifier.

Editer l'utilisateur XXXXXXXX

Identifiant *

Nom *

Prénom *

Email *

Département

Si votre territoire couvre deux départements, il convient de renseigner celui de la DDT(M) qui assure le suivi de votre procédure.

Certifier l'utilisateur

La mise à jour concerne l'identifiant, le mail, département de rattachement de l'utilisateur final.

- **Pour supprimer** un utilisateur final, **cliquer** sur 

Tous les Utilisateurs Finaux

Accueil / Utilisateurs finaux / Tous

Ici, vous pouvez gérer les comptes des collectivités ou de leur bureau d'études, dénommés « utilisateurs finaux ».
 Accédez au compte par simple recherche dans le champ prévu à cet effet, par nom ou par adresse mail.

Les comptes sont :

- soit **Valide**
- soit **A certifier**. La demande de création de compte a été réalisée par l'utilisateur final. Vous devez à présent certifier le compte pour qu'il soit validé. Cliquez sur le nom pour cela.

Nom	Département	Email	Statut	Supprimer
<input type="text" value="XXXXXXX"/>	<input type="text" value="Eure"/>	<input type="text" value="pacuato.uf@gmail.com"/>	<input type="text" value="Valide"/>	<input type="button" value="Supprimer"/>

**Suppression
utilisateur
final**



- **Cliquez** sur



ANNEXE

PAC AUTO - GESTIONNAIRE

NOTIFICATIONS

Les différentes notifications possibles		Mails adressés aux Gestionnaires
<p>PAC : nouvelle demande</p>	<p>Nouvelle demande de PAC effectuée par un utilisateur</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : nouvelle demande Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Nouvelle demande de PAC : «XX».</p>
<p>PAC : génération ok</p>	<p>Confirmation de génération d'un PAC</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : génération ok Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Le PAC suivant a été généré : «XX».</p>
<p>PAC : contenu forcé</p>	<p>Notification de forçage de contenu d'un PAC existant par un utilisateur avancé (modifications par rapport à la trame type)</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : contenu forcé Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Contenu forcé sur PAC «XX».</p>
<p>Bloc texte : modification</p> <p>Bloc texte : ajout</p> <p>Bloc document : ajout</p> <p>Bloc données : ajout</p>	<p>Notifications envoyées par un gestionnaire pour signaler une modification majeure</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - Bloc document : ajout Bonjour</p> <p>Vous avez reçu la notification suivante : Le contenu «» a été ajouté . L'équipe de PAC Auto Normandie ***</p> <p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - Bloc données : ajout Bonjour</p> <p>Vous avez reçu la notification suivante : Le contenu «» a été ajouté . L'équipe de PAC Auto Normandie ****</p> <p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - Bloc texte : modification Bonjour Vous avez reçu la notification suivante :</p> <p>Le contenu «» a été modifié . L'équipe de PAC Auto Normandie ****</p> <p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - Bloc texte : ajout Bonjour</p> <p>Vous avez reçu la notification suivante : Le contenu «» a été ajouté . L'équipe de PAC Auto Normandie</p>
<p>-</p>	<p>Erreur(s) lors de la génération du PAC (condition manuelle ou problème de source de donnée)</p>	<p><u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : erreur(s) Vous avez reçu la notification suivante : Erreur(s) lors de la génération du PAC : «XX».</p>

-	Génération de PAC automatique bloquée . L'option de blocage, lorsqu'elle a été choisie par le Préfet, s'applique à l'ensemble des PAC d'un département	<u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - PAC : génération automatique bloquée Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Une demande pour le PAC «XX» a été faite. L'intervention d'un responsable du département est requise.
-	Ajout de source de données	<u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - Source de données : ajout Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : La source de données «Zones d'effets ICPE (communes) (#172)» a été ajoutée.
-	Modification de sources de données	<u>Objet</u> : PAC Auto Normandie - Source de données : modification Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : La source de données «~old Zones d'effets ITMD (#157)» a été modifiée. L'équipe de PAC Auto Normandie
-	Erreurs de sources de données	<u>Objet</u> : PAC AUTO - Erreur de sources lors de la génération du PLU de Verson Bonjour Des sources du PAC PLU de Verson ont causé des erreurs dans la génération du PAC : Erreur source «~old RLP - Règlement local de Publicité - communes du Calvados (#154)» sur PAC «PLU de Verson». Erreur source «~OLD données des sites pollués (#51)» sur PAC «PLU de Verson». Erreur source «~old cartographie sur les SIS (#52)» sur PAC «PLU de Verson».
-	Mise à jour de champs de sources de données	<u>Objet</u> : PAC AUTO - Source de données : mise à jour des champs Bonjour Vous avez reçu la notification suivante : Les champs de la source de données «Mouvements de terrain (#167)» ont été modifiés. L'équipe de PAC AUTO



ANNEXE

PAC AUTO - GESTIONNAIRE

Principes de rédaction de la trame type

La trame est commune à l'ensemble des DDT(m) pour le niveau France et Normandie :

- **Le plan de la trame et son contenu pour ces deux niveaux sont rédigés et doivent être actualisés selon les règles définies par le COPIL PAC auto.**
- **Onglet France :** A utiliser pour les textes pouvant s'appliquer sans référence particulière à la Normandie : **présentation générique et valable au niveau national** / ex qu'est-ce qu'une zone Natura 2000 ?
- **Onglet Normandie :** A utiliser pour les textes se rapportant spécifiquement à la Normandie / **Précision sur les attendus et les recommandations normandes et ajout des données** (ex : Recommandations prise en compte de N2000 + données N 2000).

Il est possible d'insérer dans l'onglet Normandie des éléments spécifiques à un département en utilisant un « bloc condition » qui permettra l'affichage de ces éléments si le territoire de PAC est situé sur le département concerné (condition départementale, par exemple : si Département 76 alors affiche un texte ou des données spécifiques à ce département).

Éléments de trame spécifiques à une DDT(M) :

- **L'onglet DDT(M) permet d'ajouter un texte spécifique à un département dans le cas ou la trame n'est pas mutualisée**, qui apparaîtra après les textes Nationaux et Régionaux. La rédaction et la mise à jour de ce texte est de la responsabilité de la DDT(m).
- Une DDTM qui souhaiterait créer une trame type spécifique sur une section bien précise du PAC peut le cas échéant choisir de ne pas afficher les niveaux National et Régional (et donc désactiver la trame type commune pour cette section) et ajouter une partie spécifique de niveau DDT(m) qui la remplacera. Cette possibilité est à utiliser de manière ponctuelle, le principe de PAC auto étant basé sur la production et la mise à jour d'une trame commune.

	Niveau territorial possible pour la section (selon droits)	Droit territorial gestionnaire nécessaire pour créer, modifier ou désactiver un contenu	Contenus d'une section	Modalités de rédaction de la trame		Ordre d'apparition dans le PAC généré
	SECTION DE TRAME (= chapitre) Ex : 1.1 Le contenu du document d'urbanisme	France	Mon niveau territorial : France	POUR CHAQUE NIVEAU TERRITORIAL 5 types de blocs de contenus possibles peuvent être ajoutés	FRANCE- ET NORMANDIE Trame Type rédigée et modifiée dans le cadre du COPIL PAC auto	FRANCE Textes pouvant s'appliquer sans référence particulière à la Normandie / présentation générique et valable au niveau national exp : qu'est-ce qu'une Natura 2000 ?
Normandie		Mon niveau territorial : Normandie	Texte Condition automatique Condition manuelle Données Document			NORMANDIE Textes se rapportant spécifiquement à la Normandie / Précision sur les attendus et les recommandations normandes et ajout des données exp : Recommandations prise en compte de N2000 + données N 2000 ou à un département normand (utiliser un bloc condition « si département XX » pour faire apparaître le texte spécifique)
DDT(M) Calvados		Mon niveau territorial : Calvados	Document	DDTM Trame complémentaire rédigée et mise à jour par la DDT(m)	DDTM Textes se rapportant spécifiquement au département concerné. Ces blocs doivent s'articuler avec la trame type Désactivation ponctuelle de blocs de la trame type possibles pour laisser place ponctuellement à une trame spécifique à une DDT(m)	NIVEAU TERRITORIAL DDTM(m) 3ème
DDT(M) Manche		Mon niveau territorial : Manche				
DDT(M) Eure		Mon niveau territorial : Eure				
DDT(M) Orne		Mon niveau territorial : Orne				
DDT(M) Seine-Maritime	Mon niveau territorial : Seine-Maritime					

Tableau résumé des modalités de saisie de la trame dans PAC auto



ANNEXE

PAC AUTO - GESTIONNAIRE

GESTION DES BLOCS

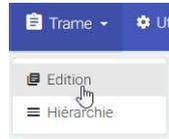
Table des matières

1 Rappel.....	3
Attention : les modifications apportées aux blocs pour les niveaux territoriaux France et Normandie concernent l'ensemble des utilisateurs. Elles doivent être réalisées en concertation avec les autres gestionnaires de la trame type dans le cadre des règles communes établies.....	
2 Ajout d'un bloc.....	5
2.1 Ajout d'un bloc « texte ».....	5
2.2 Ajout d'un bloc « condition automatique ».....	7
2.3 Ajout d'un bloc « condition manuelle ».....	10
2.4 Ajout d'un bloc « données ».....	12
2.5 Ajout d'un bloc «document».....	15
3 Déplacement d'un bloc.....	16
4 Modification d'un bloc.....	16
5 Historique d'un bloc.....	17
6 Suppression d'un bloc.....	18
7 Désactivation d'un bloc.....	18

1 Rappel

La gestion des blocs est réalisée depuis le menu Edition de Trame.

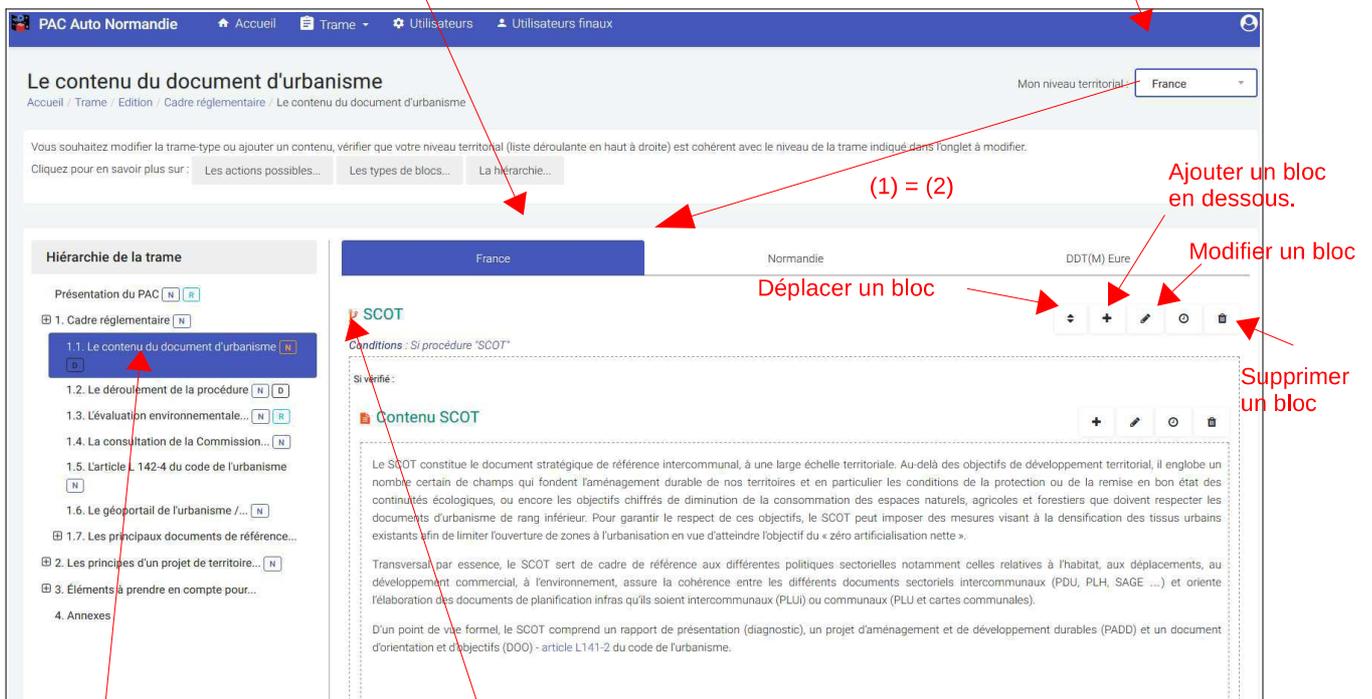
- **Cliquer le menu Trame – Edition**



- Dans la partie « Hiérarchie de la trame » :
 - **Cliquer sur la section** dans laquelle vous souhaitez ajouter ou modifier un bloc.
 - **Sélectionner le niveau territorial** de gestionnaire
 - **Sélectionnez le niveau territorial** de la trame correspondant au niveau territorial de gestionnaire.

(2) Sélectionner le l'onglet « niveau territorial de la trame » .
Ici, le niveau sélectionné est « France » (en bleu)

(1) Sélectionner le niveau territorial du gestionnaire
Niveau « France » sélectionné ici.
Plusieurs niveaux possibles en fonction des droits de l'utilisateur (France, Normandie, Calvados, Eure, Orne, Manche, Seine-Maritime) : cliquer pour faire apparaître les droits disponibles (plusieurs possibles)



La section 1.1 est sélectionnée (bleu)

(3) Modifiez les contenus de la section (= ajout, modification ou suppression de BLOCS)
Chaque bloc est identifié par un pictogramme rouge et délimité par un contour en pointillés

- **Modifiez le contenu de la section.**

Les contenus sont constitués de blocs qui peuvent être ajoutés, modifiés, déplacés, supprimés, et désactivés dans certains cas (niveau départemental).

Vous pouvez :

- **Ajouter** un bloc 
- **Déplacer** un bloc par glisser / déposer 
- **Modifier** un bloc existant 
- **Consulter** l'historique d'un bloc 
- **Supprimer** un bloc 

Vous pouvez créer / modifier 5 type de blocs :



Bloc de texte : Ajoutez ce bloc pour saisir les textes de la trame-type.



Bloc de conditions automatiques : Ajoutez ce bloc pour créer une interrogation automatique d'une source de données de type oui ou non.



Bloc de conditions manuelles : En l'absence de sources de données disponible, vous pouvez ajouter une condition manuelle. Cette condition est bloquante pour la génération automatique du PAC et nécessite l'intervention d'un utilisateur avancé.



Bloc de données : Ajoutez ce bloc pour afficher les données du territoire issues d'une source de donnée existante.

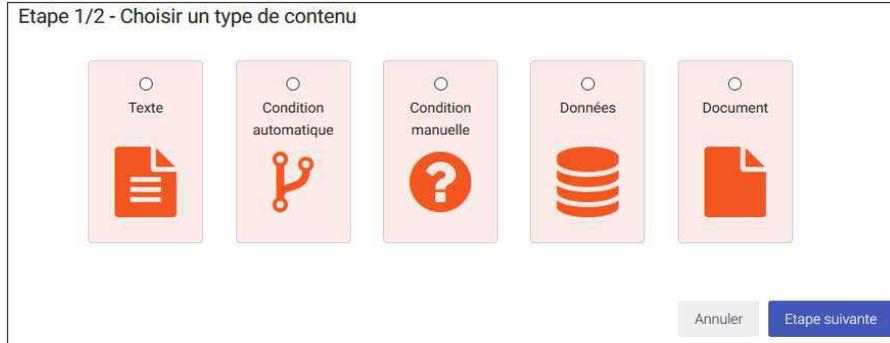


Bloc de document : Ajoutez un document au format pdf.

Attention : les modifications apportées aux blocs pour les niveaux territoriaux France et Normandie concernent l'ensemble des utilisateurs. Elles doivent être réalisées en concertation avec les autres gestionnaires de la trame type dans le cadre des règles communes établies.

2 Ajout d'un bloc

- Cliquez sur **Ajouter** un  bloc
- Le menu suivant apparaît



2.1 Ajout d'un bloc « texte »

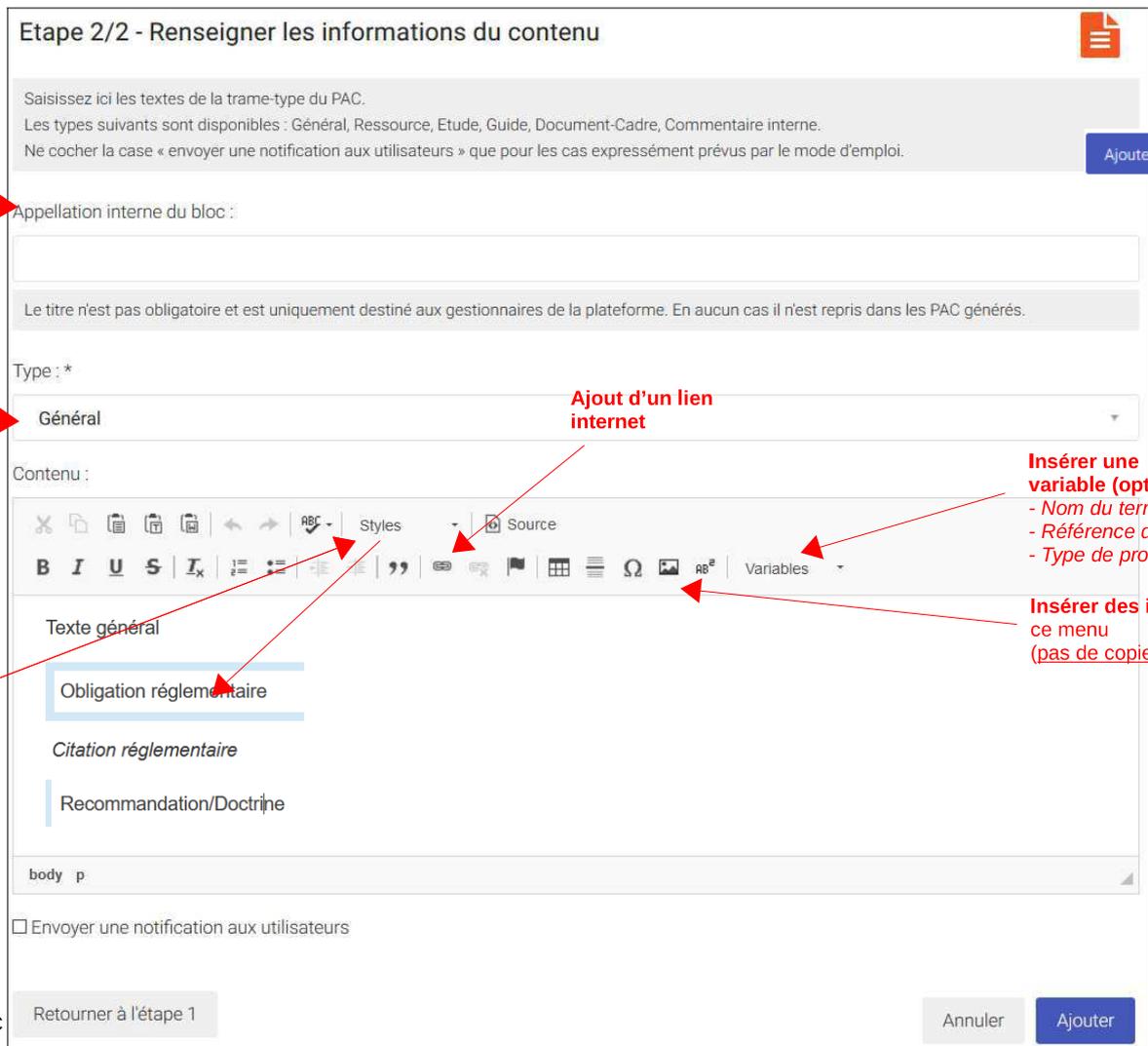
- Cliquez sur  puis sur **Etape suivante**
- Saisissez le **texte** selon les consignes indiquées ci-après

(1) Saisir une **appellation interne** (non publiée) : Apparaît dans la trame au moment de son édition, mais pas dans le PAC généré

(2) Choisir le type de bloc en cliquant sur ce menu.

- Général
- Ressource
- Etude
- Guide
- Document cadre
- Commentaire interne

(3) Saisir le texte et appliquer le style d'affichage souhaité en fonction du contenu en cliquant sur « Styles »



Ajouter d'un lien internet

Insérer une variable (optionnel)

- Nom du territoire
- Référence du territoire
- Type de procédure

Insérer des images par ce menu (pas de copier-coller)

- Cliquez **Ajouter** sur pour ajouter le bloc.

Exemple de bloc «Texte » ajouté dans la section « Présentation du PAC » / niveau territorial France

PAC Auto Normandie Accueil Trame Utilisateurs Utilisateurs finaux

Présentation du PAC Mon niveau territorial : France

Vous souhaitez modifier la trame-type ou ajouter un contenu, vérifier que votre niveau territorial (liste déroulante en haut à droite) est cohérent avec le niveau de la trame indiqué dans l'onglet à modifier.
 Cliquez pour en savoir plus sur : Les actions possibles... Les types de blocs... La hiérarchie...

Hiérarchie de la trame

- Présentation du PAC **N** **R**
- 1. Cadre réglementaire **N**
- 2. Les principes d'un projet de territoire... **N**
- 3. Éléments à prendre en compte pour...
- 4. Annexes

Pictogramme du bloc

France Normandie DDT(M) Eure

PAC Auto est un outil développé par l'Etat en Normandie afin de faciliter l'accès au porter à connaissance (PAC) et aux nombreuses données associées.
 PAC auto permet la génération automatique du porter à connaissance en interrogeant diverses sources de données.
 Le PAC ainsi généré est valable à la date de génération, pour le territoire indiqué et cartographié et la procédure visée. L'ensemble de ces informations apparaît sur la page de garde du PAC.
 Le porter à connaissance contient :

- des rappels de la réglementation applicable adaptée à la procédure PLU et au territoire de Aclou
- des recommandations pour la bonne mise en oeuvre du PLU
- des données - Les données sont extraites à la date du PAC et pour le territoire visé. Il vous appartient d'en vérifier l'exactitude notamment lorsqu'une incertitude sur le résultat est mentionnée par un Il convient de vérifier si le territoire est bien concerné par ce résultat. Vous pouvez consulter entre autres les sites ressources complémentaires mentionnés afin de compléter cette liste le cas échéant.
- des ressources, des guides, des études et des documents cadres dont la synthèse est disponible en annexe

Le porter à connaissance est mis disposition au titre de l'article R.121-1 du code de l'urbanisme.
 S'il a été réalisé par les services de l'Etat, les références du service sont indiquées sur la page de garde et le document est estampillé

Les données communiquées dans le cadre de PAC auto le sont à titre informatif et il est de la responsabilité de la collectivité d'en vérifier l'exactitude.

2.2 Ajout d'un bloc « condition automatique »

- Dans le menu, **cliquez**  sur puis sur . Le menu suivant apparaît

Etape 2/2 - Renseigner les informations du contenu

Choisissez la ou les conditions pour l'affichage d'un bloc :

- par type de procédure
- en fonction de la présence ou non d'une ou plusieurs données, cliquez sur le + pour choisir la ou les sources de données à interroger

Ne cocher la case « envoyer une notification aux utilisateurs » que pour les cas expressément prévus par le mode d'emploi.

Appellation interne du bloc :

Le titre n'est pas obligatoire et est uniquement destiné aux gestionnaires de la plateforme. En aucun cas il n'est repris dans les PAC générés.

Types de procédure -

<input type="checkbox"/> SCOT	Condition d'apparition liée au type de procédure (aucune condition sur les procédures si aucune n'est cochée)
<input type="checkbox"/> PLU	
<input type="checkbox"/> PLUi	
<input type="checkbox"/> --- PLUi-d	
<input type="checkbox"/> --- PLUi-h	
<input type="checkbox"/> --- PLUi-hd	
<input type="checkbox"/> Carte communale	

La condition est appliquée si au moins une procédure est sélectionnée (laissez vide pour toujours afficher la section, aucune condition relative aux procédures n'est alors appliquée).

Sources de données +

<input type="text"/>	Condition d'apparition liée à la présence d'une donnée (saisir ici l'intitulé de la source)
<input type="text"/>	

Retourner à l'étape 1 Annuler 

- **Sélectionnez le type de procédure** si nécessaire pour lequel la condition doit être vérifiée si (si aucune case cochée, la condition s'affichera quelque soit la procédure)
- **Sélectionner une source de données géographique** pour laquelle la condition doit être vérifiée si nécessaire : la condition sera vérifiée si une donnée sig est présente sur le territoire du PAC (ex : présence d'un site natura 2000 sur le territoire).

Les conditions sur les procédures et sur la présence de donnée sont cumulatives (condition vérifiée seulement si l'une et l'autre des conditions sont remplies).

Rechercher :

Vous pouvez rechercher les sources de données suivantes en saisissant un élément du nom de la source, de son URL ou encore du nom de la couche. La condition est appliquée si la source sélectionnée concerne le territoire interrogé. Vous pouvez ajouter une ou plusieurs sources de données. Dans ce cas, la condition sera remplie si toutes les conditions concernent le territoire interrogé (Source 1 ET source 2 ET territoire interrogé).

Liste des sources données correspondantes :

- Sites inscrits en Normandie +
- Sites classés en Normandie +
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) du Calvados +

→ Cliquez sur + pour ajouter plusieurs sources sur lesquelles la condition sera testée.

Il est possible de vérifier si le territoire est concerné par toutes les sources (ET) ou bien par au moins une des sources (OU) : En choisissant "ET", la condition sur les données est vérifiée si les conditions sur les sources sont toutes vérifiées. En choisissant "OU", la condition sur les données est vérifiée si au moins une des conditions sur les sources est vérifiée.

→ Cliquez sur

Liste des sources données correspondantes :

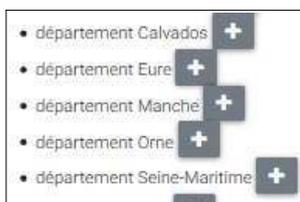
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) du Calvados +
- données des sites susceptibles d'être pollués +
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de l'Eure +
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de la Manche +
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de l'Orne +
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de la Seine-Maritime +
- Sites de production d'énergies renouvelables ENR - Méthaniseurs +
- Sites de production d'énergies renouvelables ENR - Parc éolien 2 +
- données des sites pollués +

Données :

Oui Non Sites classés en Normandie -

Oui Non Sites inscrits en Normandie -

- **Cas particulier « départements »** : Pour faire apparaître dans la trame type un texte ou des données qui ne s'afficheront que pour un département, il est nécessaire de créer une condition départementale en utilisant les sources de données dont les intitulés sont les suivants : « département Calvados », « département Eure », « département Manche », « département Orne » ou « département Seine-Maritime » .



- Cliquez sur **Ajouter** pour ajouter le bloc.

Exemple de bloc « condition automatique » ajouté dans la section 1.2 / niveau territorial Normandie

Le contenu situé sous le texte « Si vérifié » apparaîtra dans le PAC si la condition est vérifiée

Le contenu situé sous le texte « Sinon » apparaîtra dans le PAC si la condition n'est vérifiée

- Cliquez sur « ajouter un ! » pour ajouter un bloc dans « si vérifié » ou « sinon ». Il est possible d'ajouter n'importe quel bloc, y compris un bloc condition (une sous condition est alors créée).

NB : si la condition est vide (pas de source sélectionnée), aucun contenu dépendant de la condition ne s'affiche (que cela soit « si vérifié » ou « sinon »). Dans cette configuration, il est cependant nécessaire que les blocs qui dépendent de la condition vide et qui font appel à une source de donnée (bloc condition, bloc donnée) fassent appels à une source de donnée valides (génération d'une erreur sinon, même si l'ensemble ne s'affichera pas).

2.3 Ajout d'un bloc « condition manuelle »

- Cliquez sur  puis sur [Etape suivante](#)

Le menu suivant apparaît

Etape 2/2 - Renseigner les informations du contenu

Ne cocher la case « envoyer une notification aux utilisateurs » que pour les cas expressément prévus par le mode d'emploi.

Appellation interne du bloc :

Le titre n'est pas obligatoire et est uniquement destiné aux gestionnaires de la plateforme. En aucun cas il n'est repris dans les PAC générés.

Condition manuelle

Précisez ici la question à laquelle l'utilisateur avancé devra répondre pour débloquer la génération automatique du PAC.

Ce texte guidera l'utilisateur final à choisir manuellement si la condition est vérifiée ou non

[Retourner à l'étape 1](#) [Annuler](#) [Ajouter](#)

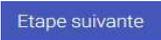
- **Précisez la question** pour guider l'utilisateur avancé qui devra répondre à la question. L'utilisateur avancé devra répondre manuellement à la question « si vérifié » ou « sinon » lorsque le PAC aura été généré (en cliquant sur un bouton OUI ou NON). Le PAC ne pourra être considéré comme complet tant que la réponse à cette question n'aura pas été donnée.
- Cliquez sur [Ajouter](#) pour ajouter le bloc.

Exemple de bloc « condition manuelle» ajouté dans la section 1.3 / niveau territorial Eure

The screenshot displays the PAC AUTO web application interface. At the top, there is a navigation bar with 'PAC AUTO', 'Porter à connaissance', 'Trame', and 'Administration'. The main header reads 'L'évaluation environnementale du document d'urbanisme' with a dropdown for 'Mon niveau territorial : Eure'. A sidebar on the left shows a 'Hiérarchie de la trame' with sections 1 through 4, where '1.3. L'évaluation environnementale...' is selected. The main content area shows a 'Test condition manuelle' block. A red arrow points to a 'me du bloc' pictogram above the block title. Another red arrow points to the 'ajouter un !' link in the 'Si vérifié' section. A red text box on the right states: 'L'utilisateur avancé devra répondre manuellement à cette question dans le PAC généré.'

- Cliquez sur « ajouter un ! » pour ajouter un bloc dans « si vérifié » ou « sinon ». Il est possible d'ajouter n'importe quel bloc, y compris un bloc condition (une sous condition est alors créée).

2.4 Ajout d'un bloc « données »

- Dans le menu, **cliquez** sur  puis sur 
- Le menu suivant apparaît. Suivre les instructions indiquées ci-après

Etape 2/2 - Renseigner les informations du contenu

Choisissez une source et validez le formulaire pour obtenir la liste des champs à afficher.
Ne cocher la case « envoyer une notification aux utilisateurs » que pour les cas expressément prévus par le mode d'emploi.

Appellation interne du bloc :

Le titre n'est pas obligatoire et est uniquement destiné aux gestionnaires de la plateforme. En aucun cas il n'est repris dans les PAC générés.

Rechercher :

poll

(1) Saisir les premières lettres de la source de données souhaitée

Vous pouvez rechercher les sources de données suivantes en saisissant un élément du nom de la source, de son URL ou encore du nom de la couche. La condition est appliquée si la source sélectionnée concerne le territoire interrogé. Vous pouvez ajouter une ou plusieurs sources de données. Dans ce cas, la condition sera remplie si toutes les conditions concernent le territoire interrogé (Source 1 ET source 2 ET territoire interrogé).

Liste des sources données correspondantes :

données des sites susceptibles d'être pollués

données des sites pollués

(2) Cocher la source de donnée souhaitée

Type de contenu : *

Liste Tableau

(3) Sélectionner le format d'affichage

Nombre maximum de lignes à afficher :

10

(4) Sélectionner le nombre de lignes au-delà duquel les données sont reportées en annexe plutôt que dans le corps du PAC (à utiliser si données très nombreuses)

Les données sont ajoutées dans les annexes si le nombre de lignes récupérée est supérieure à la limite indiquée.

Eliminer de l'affichage les résultats de fiabilité non garantie ?

A cocher notamment pour les sources dont les données sont basées sur des périmètres administratifs (SCOT, EPCI, Communes, Départements). Se référer au mode d'emploi.

Envoyer une notification aux utilisateurs

Retourner à l'étape 1

Annuler Ajouter

(5) Cliquer sur « ajouter »

- (1) **Saisissez** les premières lettres de la sourceNB :
- (2) **Cochez la source** de donnée souhaitée
- (3) **Sélectionnez le format** d'affichage
- (4) **Sélectionnez le nombre de lignes** au-delà duquel les données sont reportées en annexe

NB : Il est possible d'éliminer l'affichage des résultats dont la fiabilité est non garantie (c'est à dire les résultats présentant une incertitude au regard de smarges indiquées pour la couche – cf. manuel de l'administrateur).

- (5) Cliquez sur « ajouter »

Le menu suivant apparaît :

Liste des sources données correspondantes :

données des sites susceptibles d'être pollués
 données des sites pollués

Type de contenu : *

Liste Tableau

Champs à afficher : *

- activités du site
- adresse du site
- date de debut d'activité
- date de fin d'activité
- etat de connaissance
- etat du site
- nom du site
- reference BASIAS

(6) Sélectionner les champs à afficher (se limiter à quelques champs)

(7) Cliquer sur « ajouter »

❗ Merci de sélectionner au moins un champ et de les ordonner à votre convenance.

Nombre maximum de lignes à afficher : 10

Les données sont ajoutées dans les annexes si le nombre de lignes récupérée est supérieure à la limite définie.

Eliminer de l'affichage les résultats de fiabilité non garantie ?
A cocher notamment pour les sources dont les données sont basées sur des périmètres administratifs (SCOT, EPCI, Communes, Départements). Se référer au mode d'emploi.

Envoyer une notification aux utilisateurs

Retourner à l'étape 1 Annuler Ajouter

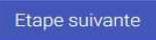
- (6) Sélectionnez les champs à afficher
- (7) Cliquez sur « ajouter »

Exemple de bloc «données» ajouté dans la section 1.4 / niveau territorial France

The screenshot displays the PAC AUTO web application interface. At the top, there is a navigation bar with 'PAC AUTO', 'Porter à connaissance', 'Trame', and 'Administration'. The main header reads 'La consultation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)'. Below this, a breadcrumb trail shows 'Accueil / Trame / Edition / Cadre réglementaire / La consultation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)'. A dropdown menu for 'Mon niveau territorial' is set to 'France'. On the left, a 'Hiérarchie de la trame' sidebar lists sections 1 through 4, with '1.4. La consultation de la Commission...' selected. The main content area shows a 'Sites inscrits' section with a table. A red arrow points to a blue header bar above the table, labeled 'Pictogramme du bloc'. The table has two columns: 'Nom du site inscrit' and 'Adresse URL de la visualisation de la donnée (cartographie)'. The table is currently empty, with the text 'Aucune donnée' centered below it. The footer contains '© 2020 PAC AUTO' and 'Développé par Conjecto'.

NB : Pour plus de clarté, chaque bloc de données peut être précédé d'un bloc texte comprenant la phrase suivante : "le territoire d'étude est concerné par la présence de [exp: zones humides]"

2.5 Ajout d'un bloc «document»

- Dans le menu, **cliquez** sur  puis sur . Le menu suivant apparaît.
- **Suivez les instructions** indiquées ci-après

Etape 2/2 - Renseigner les informations du contenu

Ne cocher la case « envoyer une notification aux utilisateurs » que pour les cas expressément prévus par le mode d'emploi.



Appellation interne du bloc :

Le titre n'est pas obligatoire et est uniquement destiné aux gestionnaires de la plateforme. En aucun cas il n'est repris dans les PAC générés.

Fichier :

 Aucun fichier sélectionné.

Envoyer une notification aux utilisateurs

Cliquer ici pour ajouter un document (pdf ou jpg) ←

- **Cliquez** sur  pour ajouter le bloc.

Exemple de bloc «document» ajouté dans la section 1.4 / niveau territorial France



The screenshot shows the PAC AUTO interface. At the top, there is a navigation bar with 'PAC AUTO', 'Porter à connaissance', 'Trame', and 'Administration'. The main content area is titled 'La consultation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)'. Below the title, there is a breadcrumb trail: 'Accueil / Trame / Edition / Cadre réglementaire / La consultation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)'. On the right, there is a dropdown menu for 'Mon niveau territorial' set to 'France'. The main content area is divided into two parts: a 'Hiérarchie de la trame' on the left and a document viewer on the right. The 'Hiérarchie de la trame' shows a list of sections, with '1.4. La consultation de la Commission...' selected and highlighted in blue. The document viewer on the right shows a document titled 'Doc-utilisateur-Drupal_v1.0.pdf' with a dashed border and a toolbar with icons for zoom, add, edit, and delete.

- Le document sera accessible en ligne depuis le PAC par un simple clic

3 Déplacement d'un bloc

- Cliquez sur  pour déplacer un bloc plus haut ou plus bas dans une section

4 Modification d'un bloc

- Cliquez sur 
- Ce menu permet de modifier le contenu d'un bloc de la même manière que lorsqu'il a été créé.
- Il permet également de déplacer un bloc
 - dans une autre niveau territorial de la section.
 - Dans une autre section de la trame.

Mise à jour

Appellation interne du bloc :

Le titre n'est pas obligatoire et est uniquement destiné aux gestionnaires de la plateforme. En aucun cas il n'est repris dans les PAC générés.

Modifier la section de rattachement –

Présentation du PAC

1. Cadre réglementaire

1.1. Le contenu du document d'urbanisme

1.2. Le déroulement de la procédure

Cliquer ici pour déplacer un bloc dans une autre section de la trame (sans changer son niveau territorial) puis valider

Mise à jour

Appellation interne du bloc :

Le titre n'est pas obligatoire et est uniquement destiné aux gestionnaires de la plateforme. En aucun cas il n'est repris dans les PAC générés.

Modifier la section de rattachement +

Modifier le niveau territorial de rattachement –

France Normandie Eure

Cliquer ici pour déplacer un bloc dans une autre niveau territorial (sans changer sa section)

5 Historique d'un bloc

- Cliquez sur  pour consulter l'historique d'un bloc

Les modification apportées à un bloc texte apparaissent :



6 Suppression d'un bloc

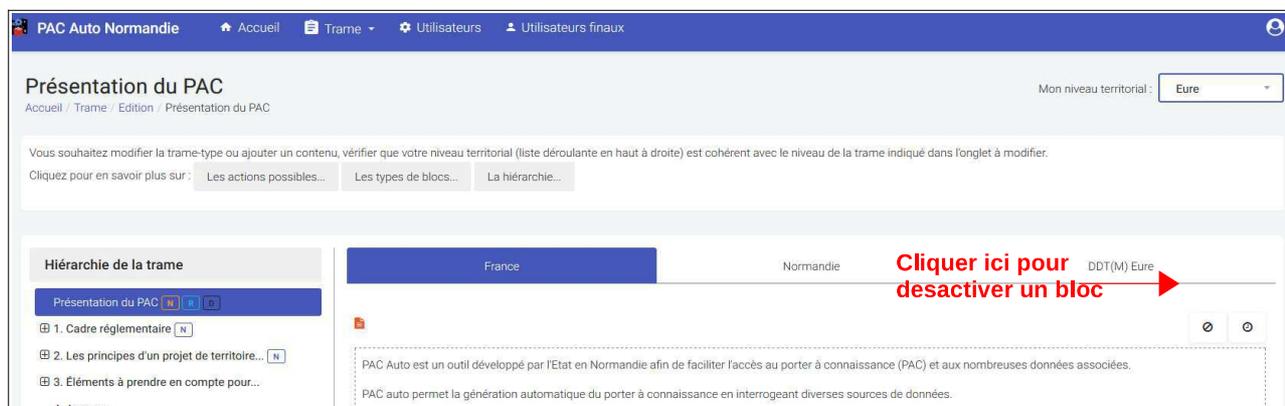
- Cliquez sur  pour supprimer un bloc

7 Désactivation d'un bloc

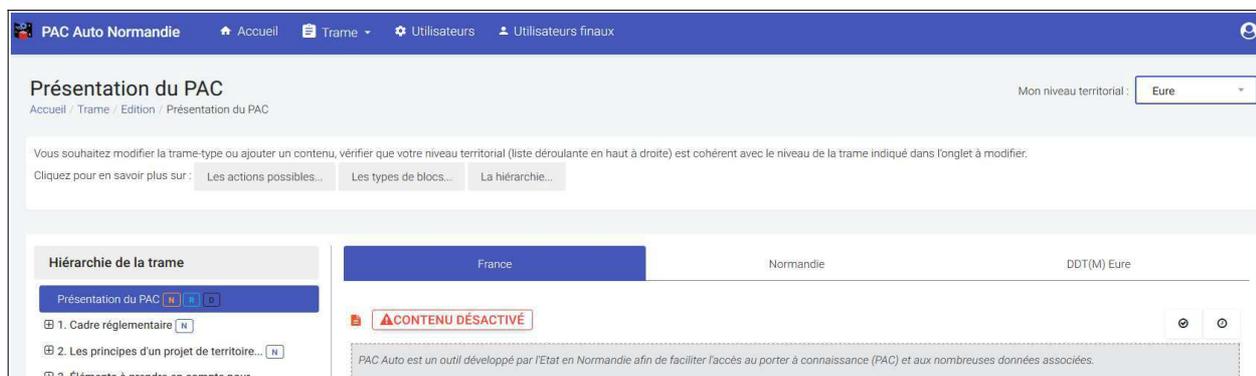
- Sélectionner le département pour lequel la désactivation est souhaitée

Exemple :

- Cliquez sur le bouton du  bloc à désactiver



Le contenu est désactivé et apparaît en gris.



Dans cet exemple, le texte sera désactivé pour les PACs de collectivités rattachées au département de l'Eure et uniquement pour celles-ci.